



États financiers consolidés de TransAlta

31 décembre 2012

Rapport de la direction

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Les états financiers consolidés et les autres informations financières figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction. Il incombe à la direction de s'assurer que la préparation de ces informations est fondée sur des jugements sûrs, des méthodes et principes comptables pertinents et des estimations raisonnables. La direction s'assure en outre de la cohérence de toutes les informations présentées.

La direction est aussi responsable de l'établissement et du maintien de contrôles et de procédures internes régissant la présentation de l'information financière. Le processus de contrôle interne comprend un service d'audit interne et une politique définie de conduite des affaires qui s'applique à tous les employés. De plus, TransAlta Corporation a adopté un code d'éthique visant l'ensemble des employés, signé tous les ans. Le code d'éthique peut être consulté sur le site Web de TransAlta (www.transalta.com). La direction estime que le processus de contrôle interne, les procédés d'examen et les conventions établies procurent une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la pertinence des états financiers. La direction estime en outre que les activités de TransAlta sont menées conformément à la loi et à des normes strictes de conduite des affaires.

Le conseil d'administration (le «conseil») doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, principalement par l'entremise de son comité d'audit et des risques (le «comité»). Le comité, qui est entièrement composé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction, examine les états financiers et le rapport annuel et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit avec la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour s'entretenir des contrôles internes ainsi que de questions d'audit et de présentation de l'information financière. Les auditeurs internes et externes ont librement et pleinement accès au comité. De plus, le comité recommande un cabinet d'auditeurs indépendants dont la nomination doit être entérinée par les actionnaires.



Dawn Farrell
Présidente et chef de la direction

Le 26 février 2013



Brett Gellner
Chef de la direction des finances

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Le rapport suivant porte sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation et est établi par la direction selon les règles 13a-15f et 15d-15f de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*.

La direction de TransAlta est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne pertinent à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation.

La direction s'est appuyée sur le cadre de travail défini par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («COSO») pour évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation. La direction estime que le cadre de travail du COSO convient à son évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation, car il est objectif, permet des mesures qualitatives et quantitatives raisonnablement cohérentes du contrôle interne, est suffisamment complet pour ne pas exclure les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle interne et s'applique de façon appropriée à une telle évaluation.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la présentation de l'information financière sont atteints. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière repose sur un processus dont le résultat est directement lié à la diligence et à la conformité des personnes qui en sont responsables et, par conséquent, est assujéti à des erreurs de jugement ou des défaillances. En outre, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut être compromis par une collusion ou par une dérogation abusive. En raison de ces limites, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies à temps. Cependant, ces limites inhérentes font partie intégrante du processus de présentation de l'information financière, et il est possible de mettre au point des dispositifs de protection afin de réduire, sinon d'éliminer, ce risque.

TransAlta Corporation consolide proportionnellement les comptes des coentreprises de Sheerness et de l'unité 3 de Genesee et utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ses coentreprises CE Generation, LLC («CE Gen») et Wailuku River Hydroelectric, L.P. («Wailuku») selon les Normes internationales d'information financière («IFRS»). La direction n'a pas la capacité contractuelle d'évaluer les contrôles internes au sein des coentreprises. Une fois que l'information financière est obtenue de la part des coentreprises, elle fait l'objet d'un contrôle interne par TransAlta Corporation. La conclusion de la direction à l'égard de l'efficacité du contrôle interne ne porte pas sur les contrôles internes au niveau des opérations des coentreprises. Les états financiers consolidés de 2012 de TransAlta Corporation incluent, au titre de ces coentreprises, un actif total de 918 millions de dollars et des actifs nets de 883 millions de dollars au 31 décembre 2012, de même que des produits de 208 millions de dollars et un résultat net de 49 millions de dollars pour l'exercice clos à cette date.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2012 et a conclu qu'il était efficace.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a audité les états financiers consolidés de TransAlta Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière dans le cadre de la norme d'audit n° 5 du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ce rapport se trouve à la page suivante du présent rapport annuel.



Dawn Farrell
Présidente et chef de la direction



Brett Gellner
Chef de la direction des finances

Le 26 février 2013

Rapport des auditeurs indépendants sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation au 31 décembre 2012 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission (les «critères COSO»). Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité de ce contrôle comprise dans le rapport annuel de la direction ci-joint portant sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, incombent à la direction de TransAlta Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société fondée sur notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne sur des périodes futures comporte le risque qu'il devienne inadéquat en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Comme il est mentionné dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation et les conclusions de la direction au titre de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'ont pas visé les contrôles internes des coentreprises de CE Gen, de Sheerness, de Wailuku ou de l'unité 3 de Genesee comprises dans les états financiers consolidés de 2012 de TransAlta Corporation, soit un actif total et des actifs nets de respectivement 918 millions de dollars et 883 millions de dollars au 31 décembre 2012, et des produits et un résultat net de respectivement 208 millions de dollars et 49 millions de dollars pour l'exercice clos à cette date. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation n'a pas porté sur une évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière des coentreprises de CE Gen, de Sheerness, de Wailuku et de l'unité 3 de Genesee.

À notre avis, TransAlta Corporation maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 selon les critères COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), les états consolidés de la situation financière de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2012 et 2011, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2012, et nous avons exprimé une opinion sans réserve à leur égard dans notre rapport daté du 26 février 2013.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Calgary, Canada

Le 26 février 2013

Rapport des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit

Aux actionnaires de TransAlta Corporation

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de TransAlta Corporation, qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de TransAlta Corporation aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2012 conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre point

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation en date du 31 décembre 2012, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 26 février 2013 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de TransAlta Corporation.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Calgary, Canada

Le 26 février 2013

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2012	2011	2010
Produits des activités ordinaires (note 9)	2 262	2 663	2 673
Combustible et achats d'électricité (note 8)	809	947	1 185
Marge brute	1 453	1 716	1 488
Activités opérationnelles, entretien et administration (note 8)	493	545	510
Amortissement	509	482	464
Imputation pour dépréciation d'actifs (note 11)	324	17	28
Réduction de valeur des stocks (note 19)	44	-	-
Coûts de restructuration (note 4)	13	-	-
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	28	27	27
Produits opérationnels	42	645	459
Produits tirés des contrats de location-financement (notes 5 et 9)	16	8	8
Quote-part du résultat de coentreprises (note 10)	(15)	14	7
Arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance (note 7)	(254)	-	-
Profit à la vente d'actifs (note 5)	3	16	-
Autres produits	1	2	-
Profit (perte) de change	(9)	(3)	8
Profit à la vente (provision à l'égard) d'une garantie (note 6)	15	(18)	-
Charge d'intérêt nette (notes 12 et 17)	(242)	(215)	(178)
Résultat avant impôts sur le résultat	(443)	449	304
Charge d'impôts sur le résultat (note 13)	103	106	24
Résultat net	(546)	343	280
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de TransAlta	(583)	305	256
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	37	38	24
	(546)	343	280
Résultat net attribuable aux actionnaires de TransAlta	(583)	305	256
Dividendes sur actions privilégiées (note 29)	31	15	1
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(614)	290	255
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (en millions)	235	222	219
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué (note 28)	(2,61)	1,31	1,16

Voir les notes jointes.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2012	2011	2010
Résultat net	(546)	343	280
Autres éléments du résultat global			
Profits (pertes) à la conversion d'actifs nets d'établissements à l'étranger ¹	(23)	32	(57)
Profits (pertes) sur instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts et taxes ²	13	(33)	33
Reclassement en résultat net des profits à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts et taxes ³	-	-	(3)
Profits (pertes) sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁴	(14)	(103)	147
Reclassement des pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers, déduction faite des impôts et taxes ⁵	5	-	8
Reclassement en résultat net des profits sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁶	(6)	(177)	(129)
Pertes actuarielles nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes ⁷	(27)	(26)	(20)
Autres éléments du résultat global	(52)	(307)	(21)
Résultat global	(598)	36	259
Total du résultat global attribuable aux :			
Porteurs d'actions ordinaires	(627)	18	252
Participations ne donnant pas le contrôle	29	18	7
	(598)	36	259

1 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (néant en 2011, néant en 2010).

2 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (recouvrement de 5 en 2011, charge de 6 en 2010).

3 Déduction faite des impôts sur le résultat de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (néant en 2011, néant en 2010).

4 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (recouvrement de 7 en 2011, charge de 87 en 2010).

5 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (néant en 2011, recouvrement de 3 en 2010).

6 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 20 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (charge de 94 en 2011, charge de 65 en 2010).

7 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 10 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (recouvrement de 9 en 2011, recouvrement de 7 en 2010).

Voir les notes jointes.

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 18)	27	49
Créances clients (notes 15, 16 et 17)	597	541
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement (notes 9 et 16)	2	3
Garanties versées (notes 16 et 17)	19	45
Charges payées d'avance	7	8
Actifs de gestion du risque (notes 16 et 17)	201	391
Stocks (note 19)	82	85
Impôts sur le résultat à recevoir (notes 13 et 20)	3	2
	938	1 124
Placements (note 10)	172	193
Créances à long terme (note 6)	-	18
Créances au titre des contrats de location-financement (notes 9 et 16)	357	42
Immobilisations corporelles (notes 21 et 40)		
Coût	11 481	11 386
Amortissement cumulé	(4 437)	(4 115)
	7 044	7 271
Goodwill (notes 22 et 40)	447	447
Immobilisations incorporelles (notes 23 et 40)	284	276
Actifs d'impôt différé (note 13)	50	169
Actifs de gestion du risque (notes 16 et 17)	69	99
Autres actifs (notes 24 et 40)	90	90
Total de l'actif	9 451	9 729
Créditeurs et charges à payer (notes 16 et 17)	495	463
Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions (notes 4 et 25)	33	99
Garanties reçues (notes 16 et 17)	2	16
Passifs de gestion du risque (notes 16 et 17)	167	208
Impôts sur le résultat à payer	6	22
Dividendes à verser (notes 16, 17, 28 et 29)	75	67
Partie courante de la dette à long terme (notes 16, 17 et 26)	607	316
	1 385	1 191
Dette à long terme (notes 16, 17 et 26)	3 610	3 721
Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions (note 25)	279	283
Passifs d'impôt différé (note 13)	430	484
Passifs de gestion du risque (notes 16 et 17)	106	142
Crédits différés et autres passifs non courants (note 27)	301	281
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 28)	2 726	2 273
Actions privilégiées (note 29)	781	562
Surplus d'apport	9	9
Résultats non distribués (déficit)	(358)	527
Cumul des autres éléments du résultat global (note 30)	(148)	(102)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 010	3 269
Participations ne donnant pas le contrôle (note 14)	330	358
Total des capitaux propres	3 340	3 627
Total du passif et des capitaux propres	9 451	9 729

Éventualités (notes 36 et 39)

Engagements (notes 17 et 38)

Voir les notes jointes.



Gordon D. Giffin
Administrateur



William D. Anderson
Administrateur

Au nom du conseil,

États des variations des capitaux propres consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global ¹	Attribuable aux actionnaires	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 décembre 2010	2 204	293	7	431	185	3 120	431	3 551
Résultat net	-	-	-	305	-	305	38	343
Autres éléments du résultat global :								
Pertes nettes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts et taxes	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(1)
Pertes nettes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(260)	(260)	(20)	(280)
Pertes actuarielles nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(26)	(26)	-	(26)
Total du résultat global						18	18	36
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	(194)	-	(194)	-	(194)
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	(15)	-	(15)	-	(15)
Distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(91)	(91)
Émission d'actions ordinaires	69	-	-	-	-	69	-	69
Émission d'actions privilégiées	-	269	-	-	-	269	-	269
Effet des régimes de paiements fondés sur des actions	-	-	2	-	-	2	-	2
Solde au 31 décembre 2011	2 273	562	9	527	(102)	3 269	358	3 627
Résultat net	-	-	-	(583)	-	(583)	37	(546)
Autres éléments du résultat global :								
Pertes nettes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts et taxes	-	-	-	-	(10)	(10)	-	(10)
Pertes nettes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(9)	(9)	(6)	(15)
Pertes actuarielles nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes	-	-	-	-	(27)	(27)	-	(27)
Total du résultat global						(629)	31	(598)
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	(271)	-	(271)	-	(271)
Dividendes sur actions privilégiées	-	-	-	(31)	-	(31)	-	(31)
Distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(59)	(59)
Émission d'actions ordinaires	453	-	-	-	-	453	-	453
Émission d'actions privilégiées	-	219	-	-	-	219	-	219
Solde au 31 décembre 2012	2 726	781	9	(358)	(148)	3 010	330	3 340

¹ Voir la note 30 pour plus de précisions sur les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global.

Voir les notes jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2012	2011	2010
Activités opérationnelles			
Résultat net	(546)	343	280
Amortissement (note 40)	564	532	511
Profit à la vente d'actifs (note 5)	(3)	(16)	-
Désactualisation des provisions (note 25)	17	19	18
Frais de démantèlement et de remise en état réglés (note 25)	(34)	(33)	(37)
Impôt différé (note 13)	90	80	54
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	99	(175)	(47)
(Profit) perte de change latent(e)	5	3	(3)
Provisions	11	22	-
Imputation pour dépréciation d'actifs (note 11)	324	17	28
Imputation pour dépréciation des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance (notes 7 et 11)	43	-	-
Provision à l'égard d'une garantie (note 6)	-	18	-
Quote-part de la perte de coentreprises, déduction faite des distributions reçues (note 10)	14	1	2
Autres éléments sans effet de trésorerie	(12)	(2)	(1)
	572	809	805
Variation des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités opérationnelles (note 34)	(52)	(119)	47
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	520	690	852
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (notes 21 et 40)	(703)	(453)	(808)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (notes 23 et 40)	(39)	(30)	(29)
Acquisition de contrats de location-financement (notes 5 et 9)	(312)	-	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	3	12	6
Produit de la vente de centrales et de projets de mise en valeur (note 5)	3	40	-
Acquisition de la tranche restante de la participation de 50 % dans la coentreprise hydroélectrique Taylor (note 5)	-	(7)	-
Produit de la vente de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'unité 2 de Kent Hills (note 14)	-	-	15
Résolution de certaines questions fiscales en suspens (notes 13 et 20)	9	3	29
Pertes réalisées sur les instruments financiers	(13)	(12)	(29)
Augmentation (diminution) nette des garanties reçues de contreparties	(13)	(109)	47
(Augmentation) diminution nette des garanties versées aux contreparties	24	(56)	(2)
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement (note 9)	3	3	2
Divers	(8)	(3)	6
Variation des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	(2)	4	(14)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 048)	(608)	(777)
Activités de financement			
Augmentation (diminution) nette des emprunts sur les facilités de crédit (note 26)	152	155	(400)
Remboursement de la dette à long terme (note 26)	(314)	(234)	(10)
Émission de dette à long terme (note 26)	388	-	301
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 28)	(104)	(191)	(216)
Dividendes versés sur actions privilégiées (note 29)	(32)	(15)	-
Produit net de l'émission d'actions ordinaires (note 28)	293	2	1
Produit net de l'émission d'actions privilégiées (note 29)	217	267	291
Profits (pertes) réalisé(e)s sur les instruments financiers	(31)	9	3
Distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle de filiales (note 14)	(59)	(61)	(62)
Divers	(6)	(2)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	504	(70)	(92)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement	(24)	12	(17)
Incidence de la conversion sur les liquidités en monnaies étrangères	2	2	(1)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(22)	14	(18)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	49	35	53
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	27	49	35
Impôts sur le résultat au comptant payés (recouvrés)	30	(1)	(51)
Intérêts au comptant payés	234	197	142

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés

(Les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Renseignements sur la société

A. Description des activités

TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «société») a été constituée en mars 1985 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société est devenue une société ouverte en décembre 1992 après que TransAlta Utilities Corporation est devenue une filiale.

Les trois secteurs d'activité de la société sont les suivants :

I. Production

Le secteur Production détient et exploite des centrales hydroélectriques, des centrales éoliennes, des centrales géothermiques, des centrales alimentées au gaz naturel et au charbon ainsi que des activités minières connexes au Canada, aux États-Unis et en Australie. Les produits du secteur Production sont tirés de la disponibilité et de la production d'électricité et de vapeur ainsi que de services accessoires, comme le soutien du réseau.

II. Opérations sur les produits énergétiques

Le secteur Opérations sur les produits énergétiques tire ses produits et son résultat du commerce de gros de l'électricité et d'autres produits de base et instruments dérivés liés à l'énergie.

Le secteur Opérations sur les produits énergétiques gère la capacité de production disponible de même que les besoins de combustible et de transport du secteur Production en utilisant des contrats comportant diverses durées pour la vente à terme d'électricité et l'achat de gaz naturel et de capacité de transport. Le secteur Opérations sur les produits énergétiques est également responsable des décisions en matière d'optimisation du portefeuille. Les résultats de la totalité de ces activités sont inclus dans le secteur Production.

III. Siège social

Le secteur Siège social fournit des services financiers, des services fiscaux, des services juridiques, des services de trésorerie, des services de réglementation, des services liés à l'environnement, à la santé et à la sécurité et au développement durable, des services de communication du siège social et de relations avec les gouvernements et les investisseurs, des services de technologie de l'information, des services de gestion des risques, des services de ressources humaines, des services d'audit interne ainsi que d'autres services administratifs aux secteurs Production et Opérations sur les produits énergétiques.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables suivantes.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés a été reçue du conseil d'administration le 26 février 2013.

C. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale afin d'obtenir des avantages de ses activités et détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. Les filiales préparent les états financiers pour la même période de présentation de l'information financière et selon les mêmes méthodes comptables que la société mère.

2. Méthodes comptables

A. Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie livrée, de la location de centrales et des activités de commercialisation et de négociation de l'énergie.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les produits découlant de contrats de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme comprennent généralement au moins l'un des éléments suivants : des paiements fixes liés à la capacité disponible, des paiements d'énergie pour la production d'électricité, des primes ou des pénalités liées au dépassement ou à la non-réalisation des objectifs de disponibilité, des paiements d'énergie excédentaire pour la production d'électricité dépassant la capacité convenue, et des services accessoires. Chaque élément est comptabilisé i) au moment de la production, de la livraison ou de l'atteinte d'objectifs précis, selon les modalités contractuelles, ii) si le montant des produits peut être évalué de façon fiable, iii) s'il est probable que les avantages économiques iront à la société et iv) si les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés lorsque les critères ii), iii) et iv) ci-dessus sont respectés et que le degré d'avancement de la transaction à la fin de la période peut être évalué de façon fiable.

Les produits découlant de la capacité non vendue par contrat se composent de paiements d'énergie pour chaque mégawattheure («MWh») produit, au prix du marché, et sont comptabilisés à la livraison.

Dans certaines situations, un contrat de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme peut comprendre un contrat de location, ou être considéré comme tel. Les produits associés à des éléments ne relevant pas de contrats de location sont comptabilisés à titre de produits tirés de la vente de biens ou de la prestation de services, comme mentionné ci-dessus. Les produits associés à des contrats de location sont comptabilisés comme il est mentionné à la note 2 R).

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation pour réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché comprennent des swaps prévoyant la livraison et des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options. Ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur comptabilisée initialement et les variations ultérieures de la juste valeur ont une incidence sur le résultat net de la période au cours de laquelle les variations se produisent et sont présentées à leur montant net dans les comptes de résultat consolidés. Les justes valeurs des instruments en cours à la fin de la période représentent les profits ou les pertes latents et sont présentées dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs ou de passifs de gestion du risque. Certains instruments dérivés utilisés par la société dans des activités de négociation ne sont pas négociés sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période pour laquelle les cours en Bourse sont disponibles. Les justes valeurs de ces instruments dérivés sont calculées selon des techniques ou des modèles d'évaluation internes.

B. Écarts de conversion des monnaies étrangères

La société, ses filiales et ses coentreprises déterminent leur monnaie fonctionnelle respective selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités. La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, et les monnaies fonctionnelles des filiales et des coentreprises sont le dollar canadien, le dollar américain ou le dollar australien. Les transactions libellées en une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une entité sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change qui en découlent sont comptabilisés, pour chaque entité, en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

Les comptes des établissements à l'étranger de la société sont convertis dans la monnaie de présentation de la société, le dollar canadien, afin que l'établissement à l'étranger puisse être intégré dans les états financiers consolidés. Les actifs et les passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaies étrangères des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de la période, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes découlant de la conversion sont inclus dans les autres éléments du résultat global, et le profit cumulé ou la perte cumulée est présenté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle.

C. Instruments financiers et couvertures

I. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers, notamment les instruments dérivés, et certains instruments dérivés non financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés lorsque la société devient partie au contrat. Tous les instruments financiers, sauf certains contrats de dérivés non financiers qui respectent les exigences de la société en matière d'utilisation à ses propres fins, sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend du classement de l'instrument financier, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, disponible à la vente, détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances, ou autres passifs financiers. Le classement de l'instrument financier est déterminé à la date de mise en place en fonction de la nature de l'instrument financier et de son utilisation.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés ou désignés comme étant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées en résultat net. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à l'échéance ou comme prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont sortis des états de la situation financière consolidés lorsque l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle a expiré.

Les instruments dérivés qui sont incorporés dans des contrats financiers ou non financiers et qui n'ont pas à être comptabilisés à la juste valeur sont traités et comptabilisés comme des instruments dérivés distincts si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et que le contrat n'est pas évalué à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés et d'autres dérivés sont comptabilisées en résultat net, sauf celles ayant trait à la partie efficace i) des instruments dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie ou ii) des couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, lesquelles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation sont décrits de façon plus détaillée à la note 2 A).

Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés pour les instruments financiers classés ou désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des autres instruments financiers, comme les instruments d'emprunt, sont comptabilisés comme partie intégrante de la valeur comptable de l'instrument financier. La société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif aux fins de l'amortissement de tous les coûts de transaction, de toutes les primes ou de tous les escomptes obtenus ou engagés à l'égard des instruments financiers évalués au coût amorti.

II. Couvertures

Si la comptabilité de couverture peut être appliquée et si la société choisit cette méthode, une relation de couverture est désignée comme une couverture de la juste valeur, une couverture de flux de trésorerie ou une couverture du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger. Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, à l'origine de la couverture, il existe une désignation et une documentation officielle décrivant la relation de couverture et s'il est prévu que la couverture sera hautement efficace à l'origine et sur une base continue. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture de l'élément ou de la transaction faisant l'objet de la couverture, la nature du risque couvert, les objectifs de la société en matière de gestion du risque et de stratégie de couverture et la manière dont l'efficacité de la couverture sera évaluée. Le processus de la comptabilité de couverture consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés à des actifs et à des passifs spécifiques figurant dans les états de la situation financière consolidés, ou à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques hautement probables.

La société détermine, de façon méthodique, tant au moment de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Si les critères de couverture ci-dessus ne sont pas satisfaits ou que la société n'applique pas la comptabilité de couverture, l'instrument dérivé est comptabilisé à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles ont lieu.

a. Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée pour tenir compte des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert, et les variations sont comptabilisées en résultat net. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, qui sont également comptabilisées en résultat net. Les couvertures de la juste valeur sont efficaces si les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert. Lorsque la comptabilité de couverture est abandonnée, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée, et les ajustements cumulés de la juste valeur au titre de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis par imputation au résultat net sur la durée résiduelle de la relation de couverture initiale.

La société utilise principalement des swaps de taux d'intérêt comme couvertures de la juste valeur pour gérer le ratio de la dette à taux variable par rapport à la dette à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt nécessitent l'échange périodique de paiements sans échange du montant notionnel en principal sur lequel les paiements sont fondés. Les paiements effectués ou reçus en vertu des swaps de taux d'intérêt sont inclus dans la charge d'intérêt afférente à la dette.

b. Couvertures de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que toute partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie sont efficaces si les flux de trésorerie des instruments dérivés sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et si les flux de trésorerie ont un échéancier similaire. Toutes les composantes de la variation de la juste valeur de chaque instrument dérivé sont incluses dans l'évaluation de l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie. Si la comptabilité de couverture est abandonnée, les montants comptabilisés antérieurement dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le résultat net. Les profits et les pertes sur instruments dérivés qui sont classés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés en résultat net s'il est improbable que la transaction prévue ait lieu au cours de la période indiquée dans la documentation sur la couverture.

La société a surtout recours à des swaps prévoyant la livraison, des swaps financiers, des contrats de vente à terme, des contrats à terme normalisés et des options à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir le risque de la société à l'égard des fluctuations des prix de l'électricité et du gaz naturel. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture susmentionnées sont satisfaites, la juste valeur des couvertures est comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, et la variation de la valeur est présentée dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes découlant de ces instruments dérivés sont inclus, au moment du règlement, dans le résultat net au cours de la même période et au même poste des états financiers que le risque couvert.

La société utilise également des contrats de change à terme comme couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir le risque de change découlant d'opérations prévues et hautement probables liées à des projets libellés en monnaie étrangère. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont respectées, les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global, la juste valeur étant comptabilisée dans les actifs ou passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Au moment du règlement de l'instrument dérivé, tout profit ou toute perte sur les contrats à terme de gré à gré est inclus dans le coût de l'actif acquis ou du passif contracté.

La société a recours à des swaps de taux d'intérêt différés à titre de couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir les risques liés aux variations anticipées des taux d'intérêt sur les émissions prévues de titres d'emprunt. Si les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont respectées, les variations de la juste valeur sont présentées dans les autres éléments du résultat global, la juste valeur étant comptabilisée dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Lorsque les swaps sont dénoués à l'émission de titres d'emprunt, les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et sont amortis dans le résultat net sur la durée du swap. Si aucun titre d'emprunt n'est émis, les profits ou les pertes sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net.

c. Couvertures du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger

En couvrant le risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, la partie efficace des profits et pertes de change sur les instruments de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les justes valeurs connexes sont comptabilisées dans les actifs ou les passifs de gestion du risque, selon ce qui convient. Les montants comptabilisés auparavant dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat net lorsqu'il y a une réduction de l'investissement net couvert par suite d'une sortie, d'une sortie partielle ou d'une perte de contrôle. La société utilise principalement des contrats de change à terme et des titres d'emprunt libellés en monnaies étrangères pour couvrir le risque de variation de la valeur comptable de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger découlant des fluctuations des taux de change.

D. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

E. Garanties versées et reçues

Les modalités de certains contrats peuvent exiger que la société ou les contreparties fournissent des garanties lorsque la juste valeur de l'obligation en vertu de ces contrats dépasse les limites de crédit consenties. Une baisse de la note par certaines agences peut entraîner une diminution des limites de crédit consenties et augmenter ainsi le montant de la garantie qui doit être fournie.

F. Stocks

I. Combustible

Le solde des stocks de la société est constitué de combustibles tels que le charbon et le gaz naturel, qui sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des stocks de charbon produits en interne est établi à l'aide de la méthode du coût complet, lequel comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leur état et lieu existants. Les stocks de charbon disponibles tendent à augmenter au cours des deuxième et troisième trimestres en raison des conditions climatiques favorables et d'une baisse de la production d'électricité pendant les périodes d'entretien. Par suite du nombre limité d'étapes de traitement nécessaires pour extraire le charbon et le préparer en vue de la consommation et de la valeur unitaire relativement basse, la direction ne fait pas de distinction entre les produits en cours de production et le charbon disponible à la consommation. Le coût des stocks de gaz naturel et de charbon comprend toutes les dépenses et les charges directement engagées afin que les stocks parviennent à leur état et lieu existants.

II. Opérations sur les produits énergétiques

Les stocks de produits de base détenus dans le secteur Opérations sur les produits énergétiques à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente. Les variations de la juste valeur moins les coûts de la vente sont comptabilisées dans le résultat net de la période au cours de laquelle la variation survient.

G. Immobilisations corporelles

L'investissement de la société dans les immobilisations corporelles est d'abord présenté au coût initial de chaque composante au moment de la construction, de l'achat ou de l'acquisition. Une composante est la partie corporelle d'un actif qui peut être identifiée séparément et amortie sur sa propre durée d'utilité attendue et qui devrait procurer des avantages sur plus d'un an. Les coûts initiaux comprennent, par exemple, les matériaux, la main-d'œuvre, les coûts d'emprunt et d'autres coûts directement attribuables, y compris l'estimation initiale du coût de démantèlement ou de remise en état. Les coûts sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles s'il est probable que des avantages économiques futurs seront réalisés et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable.

Le coût des pièces de rechange importantes est incorporé et classé dans les immobilisations corporelles, puisque ces éléments ne peuvent être utilisés qu'avec un élément des immobilisations corporelles.

L'entretien planifié est effectué à intervalles réguliers. Les travaux d'entretien planifié d'envergure comprennent l'inspection, les réparations et l'entretien des composantes existantes ainsi que leur remplacement. Les coûts engagés au titre des activités d'entretien d'envergure sont incorporés dans le coût de l'actif au cours de la période où les activités d'entretien ont lieu et sont amortis selon le mode linéaire sur la période allant jusqu'à la prochaine activité d'entretien d'envergure. Les dépenses de remplacement de composantes engagées dans le cadre de travaux d'entretien d'envergure sont incorporées dans le coût de l'actif et amorties sur la durée d'utilité estimée de ces composantes.

Les coûts de réparation et d'entretien courants et de remplacement de pièces mineures sont imputés au résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale et l'évaluation au coût, toutes les catégories d'immobilisations corporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant.

La durée d'utilité de chaque composante des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits courants et les résultats passés, compte tenu des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue et de la désuétude technologique possible. La durée d'utilité sert à évaluer le taux d'amortissement de la composante des immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles peuvent être amorties si l'entité s'attend à pouvoir utiliser l'actif, soit, en général, au commencement des activités commerciales. Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie au montant de sa valeur résiduelle sur sa durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire ou le mode des unités de production. La durée d'utilité estimée, la valeur résiduelle et les modes d'amortissement sont examinés annuellement et peuvent être révisés sur la base de nouveaux renseignements ou de renseignements additionnels. L'effet d'un changement de la durée d'utilité, de la valeur résiduelle ou du mode d'amortissement est comptabilisé de façon prospective.

La durée d'utilité estimée des composantes des actifs amortissables, classés par catégorie d'actif, se présente comme suit :

Production thermique	3 à 50 ans
Production gazière	2 à 30 ans
Production d'énergie renouvelable	3 à 60 ans
Biens et matériel miniers	4 à 50 ans
Pièces de rechange amortissables et autres	2 à 50 ans

TransAlta incorpore les coûts d'emprunt sur le capital investi dans le coût des projets en construction (voir la note 2 S)). Au démarrage des activités commerciales, les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif, à titre de quote-part du coût total de l'actif, sont amortis sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

H. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles générées en interne découlant de projets de mise en valeur sont comptabilisées si l'entité peut démontrer qu'elle respecte certains critères liés à la faisabilité de l'utilisation interne ou de la vente de l'immobilisation incorporelle, ou aux avantages économiques futurs probables. Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût, qui comprend tous les coûts directement imputables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles continuent d'être évaluées selon le modèle du coût et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement est compris dans les postes Amortissement et Combustible et achats d'électricité du compte de résultat consolidé.

L'amortissement commence lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation incorporelle, sauf pour les droits relatifs aux mines de charbon, qui sont amortis selon le mode de l'unité de production, d'après les réserves minières estimées. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles peut être déterminée, par exemple, d'après la durée du contrat ou de l'accord de licence connexe. La durée d'utilité estimée et les modes d'amortissement sont examinés annuellement, et l'effet des changements est comptabilisé de façon prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans.

Les immobilisations incorporelles se composent des contrats de vente d'électricité, à des tarifs plus élevés que les tarifs du marché à la date d'acquisition, des droits relatifs aux mines de charbon, des logiciels et des immobilisations incorporelles en cours de développement. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

Logiciels	2 à 7 ans
Contrats d'achat d'électricité	1 an à 30 ans

I. Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles, à l'exception du goodwill

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société examine la valeur comptable nette des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée pour évaluer s'il existe un indice de perte de valeur.

Un rendement très faible par rapport aux résultats opérationnels projetés ou passés, des changements importants au titre de l'utilisation des actifs ou de la stratégie d'affaires globale de la société, ou des tendances sectorielles ou économiques négatives notables sont quelques-uns des facteurs qui pourraient indiquer une dépréciation. Dans certains cas, ces événements sont manifestes. Toutefois, dans bien des cas, il n'existe pas d'événement isolable indiquant une dépréciation possible, mais plutôt une série d'événements sans conséquence, s'ils sont pris isolément, qui surviennent au cours d'une période de temps et indiquent qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. La situation peut se compliquer lorsque la société n'est pas l'exploitant de l'installation. Des événements peuvent alors passer inaperçus pendant un certain temps.

Les activités, le marché et l'environnement d'affaires de la société font l'objet d'un suivi régulier, et des jugements et des évaluations sont formulés pour déterminer s'il s'est produit un événement indiquant une dépréciation possible. En pareil cas, la société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie («UGT») à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur correspond au montant auquel un élément peut être acheté ou vendu dans le cadre d'une transaction courante entre des parties consentantes. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa cession *in fine*. Lorsque la valeur recouvrable repose sur la valeur d'utilité, la société fonde sa dépréciation sur les budgets/prévisions détaillés au titre des flux de trésorerie sur la durée d'utilité de l'actif. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, une perte de valeur de l'actif est comptabilisée en résultat net, et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Dans un tel cas, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT à laquelle l'actif appartient est estimée, et la perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise si la valeur recouvrable a augmenté. Si une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est accrue et est établie au moindre de sa valeur recouvrable estimée révisée et de la valeur comptable (diminuée des amortissements) qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée en résultat net.

J. Goodwill

Le goodwill généré lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date de la prise de contrôle. Le goodwill est évalué comme le coût d'une acquisition majoré du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (le cas échéant), diminué de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables connexes.

Le goodwill n'est pas amorti, mais doit plutôt faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus souvent si une analyse des événements ou de la situation indique qu'il pourrait y avoir eu une perte de valeur. Un changement important de la situation financière de l'UGT à laquelle se rapporte le goodwill ou des tendances sectorielles ou économiques négatives importantes sont des signes possibles. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises qui a donné lieu au goodwill. Pour effectuer le test de dépréciation, la valeur recouvrable des UGT auxquelles correspond le goodwill est comparée à la valeur comptable des UGT. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net, d'abord en réduisant la valeur comptable du goodwill, puis en diminuant la valeur comptable des autres actifs de l'unité. Une perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill n'est pas reprise au cours des périodes ultérieures.

K. Frais de mise en valeur de projets

Les frais de mise en valeur de projets englobent les frais externes, directs et différentiels nécessaires à la réalisation d'une acquisition ou d'un projet de construction. Ces frais sont comptabilisés à titre de charges opérationnelles jusqu'au moment où la construction d'une centrale ou l'acquisition d'un placement devrait se produire, quand il y a des raisons de croire que les coûts futurs pourront être recouverts et que les efforts fournis seront une source de valeur future pour la société. Les coûts engagés sont alors inclus dans les autres actifs. La valeur comptable de ces coûts est évaluée chaque période, et les montants incorporés dans le coût des projets dont la réalisation est devenue improbable sont comptabilisés en résultat net.

L. Impôts sur le résultat

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur le résultat de ses activités. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés d'après l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective (différences temporelles). Un actif d'impôt différé peut également être comptabilisé pour réaliser l'économie prévue au titre de crédits d'impôt et de pertes fiscales disponibles aux fins de report prospectif, dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera d'un résultat imposable futur auquel elle pourra imputer les crédits d'impôt et les pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés au moyen des taux d'imposition et en vertu des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, lesquelles devraient s'appliquer aux exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporelles se réaliseront ou seront réglées. L'impôt différé est directement débité ou crédité au résultat net, sauf s'il est lié à des éléments débités ou crédités aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est évaluée à la fin de chaque période et est réduite dans la mesure où il est improbable que l'entité dispose d'un résultat imposable suffisant pour que la totalité ou une partie de l'actif soit réalisé.

Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé doit être comptabilisé, sauf dans la mesure où la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle se résorbera et s'il est probable que la différence temporelle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

M. Avantages du personnel

La société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages du personnel ainsi que les coûts correspondants, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, comme les régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé. Les régimes de retraite à prestations définies se fondent sur le salaire moyen de fin de carrière et les années de service de l'employé. Le rendement attendu des actifs des régimes est fondé sur une moyenne pondérée du rendement prévu des marchés financiers, au début de la période, pour les catégories de placements correspondant à la composition des actifs des régimes, déterminée selon la politique de placement des régimes, pour les rendements sur la durée des obligations au titre des prestations. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période, du marché des obligations de sociétés de première qualité. La monnaie et la durée des obligations doivent correspondre à la monnaie et à la durée estimées des obligations au titre des prestations.

Les écarts actuariels découlent des ajustements liés aux résultats passés et des changements d'hypothèses actuarielles. La société établit une estimation des écarts actuariels survenus au cours de chaque période en utilisant la juste valeur actuelle des actifs des régimes et les taux d'actualisation à la date de clôture pour calculer l'obligation au titre des prestations définies. Les variations ultérieures des écarts actuariels sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se sont produites. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat net dans la mesure où les prestations sont acquises. Sinon, ils sont amortis de façon linéaire au cours de la période d'acquisition des droits.

Les profits ou les pertes découlant d'une compression ou d'une liquidation d'un régime à prestations définies sont comptabilisés au moment où la compression ou la liquidation survient. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux donne lieu à une compression ou à une liquidation d'obligations, la compression est comptabilisée avant la liquidation.

Pour déterminer si le financement minimum prescrit par la loi pour les régimes de retraite à prestations définies de la société entraîne la comptabilisation d'un passif additionnel, la société fournit des lettres de crédit à titre de sûreté qui ont pour effet de diminuer les exigences liées au financement. Aucun passif additionnel n'a été comptabilisé à cet égard.

Les cotisations exigibles aux termes de régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées à titre de passif et de charge au cours de la période où les services sont rendus.

N. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Une obligation juridique peut découler d'un contrat, de dispositions légales et de toute autre jurisprudence. Une obligation implicite peut découler des actions de la société lorsque celle-ci a indiqué à un tiers, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités et qu'elle a par conséquent créé chez ce tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la fin de chaque période, compte tenu des risques et incertitudes associés à l'obligation. S'il est prévu que des dépenses seront engagées dans l'avenir, l'obligation est évaluée à sa valeur actuelle au moyen d'un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché.

La société comptabilise une provision pour frais de démantèlement et de remise en état de toutes les centrales de production et de toutes les mines à l'égard desquelles elle a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site des centrales et des mines en état. Pour certaines centrales hydroélectriques, la société a l'obligation d'enlever le matériel de production, mais n'est pas légalement tenue de faire de même avec les structures. Les provisions initiales pour frais de démantèlement sont comptabilisées à leur valeur actuelle lorsque le démantèlement a lieu. Chaque date de clôture, la société détermine la valeur actuelle de la provision au moyen des taux d'actualisation courants, reflétant la valeur temps de l'argent et les risques connexes. La société comptabilise les provisions initiales au titre du démantèlement et de la remise en état, ainsi que les variations découlant des révisions des estimations de coûts et des révisions de fin de période au taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché à titre de coût de l'immobilisation corporelle connexe (voir la note 2 G)). La désactualisation de la valeur actuelle nette est imputée au résultat net de chaque période et incluse dans la charge d'intérêt nette. Si la société prévoit recevoir d'un tiers le remboursement d'une partie des coûts de démantèlement futur, le remboursement est traité comme un actif distinct si la société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement. Les obligations en matière de démantèlement et de remise en état pour les mines de charbon sont contractées au fil du temps, à mesure que de nouveaux sites sont exploités, et une partie de la provision est réglée au fil du temps, à mesure que les sites sont remis en état, avant la restauration définitive des lieux. Les frais de restauration des lieux pour les biens miniers sont comptabilisés selon le mode des unités de production.

Les changements apportés aux autres provisions résultant des révisions des estimations des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation ou des révisions à la fin de la période du taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché sont comptabilisés en résultat net. La désactualisation de la valeur actuelle nette est imputée au résultat net de chaque période et incluse dans la charge d'intérêt nette.

O. Paiements fondés sur des actions

La société évalue les attributions d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. La charge de rémunération est calculée à la date d'attribution selon la juste valeur de l'attribution et est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits d'après l'estimation, par la société, du nombre d'options dont les droits seront finalement acquis. Chaque paiement fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres dont les droits s'acquièrent graduellement est comptabilisé comme une attribution distincte dont la juste valeur est évaluée séparément.

Les charges de rémunération associées aux attributions aux termes du régime d'actionnariat fondé sur le rendement sont comptabilisées selon la juste valeur de chaque attribution, la durée de service et le nombre d'actions ordinaires équivalentes accumulées par les employés et les dirigeants admissibles à chaque fin d'exercice, qui est déterminée selon le rang centile du rendement total pour les actionnaires des actions ordinaires de la société par rapport au rendement total pour les actionnaires d'un groupe donné de sociétés constituant le groupe de référence.

Pour les paiements fondés sur des actions accumulés aux termes de régimes d'options sur actions fictives réglées au comptant, un passif, et la charge de rémunération correspondante, sont comptabilisés chaque fin de période, jusqu'au règlement final, d'après la juste valeur de chaque attribution et la durée de service écoulée.

P. Crédits et quotas d'émission

Les crédits et quotas d'émission sont initialement comptabilisés dans les stocks au coût. Ceux qui ont été achetés aux fins d'utilisation par la société sont comptabilisés au coût et, par la suite, au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les crédits consentis à TransAlta ou générés en interne sont comptabilisés à une valeur nulle. Les passifs au titre des émissions sont comptabilisés selon les meilleures estimations du montant requis par la société pour régler l'obligation excédant les plafonds et les cibles établis par le gouvernement. Dans la mesure où les coûts d'observation sont recouvrables aux termes de contrats conclus avec des tiers, ces montants sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont recouverts.

Les crédits et quotas d'émission détenus à des fins de transaction qui répondent à la définition d'un instrument dérivé sont comptabilisées selon la méthode de la juste valeur. Autrement, elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Q. Actifs détenus en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que par l'utilisation continue par la société. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute dépréciation est comptabilisée en résultat net. L'amortissement cesse quand un actif est classé comme détenu en vue de la vente. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés comme courants dans les états de la situation financière consolidés.

R. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Les contrats d'achat d'électricité («CAÉ») et autres contrats à long terme peuvent contenir des contrats de location ou être considérés comme tels si l'accord ne peut être exécuté sans l'utilisation d'un actif précis (p. ex. une unité de production) et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif.

Si la société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages liés à la possession de l'actif sont transférés au client, l'accord est un contrat de location-financement. Les actifs visés par les contrats de location-financement ne sont pas présentés comme des immobilisations corporelles, et l'investissement net dans le contrat de location, représenté par la valeur actuelle des montants dus par le preneur, est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actif financier, classé comme une créance au titre du contrat de location-financement. Les paiements qui sont considérés comme une partie intégrante de l'accord sont ventilés entre l'amortissement de la créance au titre du contrat de location et les produits tirés des contrats de location-financement. La composante produits tirés des contrats de location-financement des paiements est comptabilisée au moyen d'une méthode qui donne lieu à un taux de rendement constant de l'investissement net pour chaque période et est prise en compte dans les produits tirés des contrats de location-financement aux comptes de résultat consolidés.

Si la société détermine que les dispositions d'un contrat contiennent un contrat de location ou correspondent à un contrat de location et font en sorte que les principaux risques et avantages liés à la possession de l'actif sont conservés par la société, l'accord est un contrat de location simple. Dans le cas des contrats de location simple, l'actif est inclus dans les immobilisations corporelles, ou continue de l'être, et est amorti sur sa durée d'utilité. Le produit locatif tiré des contrats de location simple, y compris les loyers conditionnels, est comptabilisé sur la durée de l'accord et est pris en compte dans les produits des activités ordinaires aux comptes de résultat consolidés. Un loyer conditionnel peut survenir lorsque le paiement contractuel, dont le montant n'est pas fixe, est établi sur la base d'un critère comme le degré d'utilisation ou la production.

S. Coûts d'emprunt

TransAlta incorpore au coût de l'actif les coûts d'emprunt qui sont directement imputables aux emprunts généraux contractés aux fins de la construction d'actifs qualifiés ou qui y sont liés. Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés et qui comprennent en général des centrales ou d'autres actifs qui sont construits sur des périodes de plus de 12 mois. Les coûts d'emprunt considérés comme directement imputables sont ceux qui auraient pu être évités si les dépenses relatives à l'actif qualifié n'avaient pas été faites. Les coûts d'emprunt qui sont incorporés dans le coût de l'actif sont inclus dans le coût de la composante de l'immobilisation corporelle connexe. L'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif prend fin lorsque les activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation sont pratiquement terminées.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges pendant la période au cours de laquelle ils sont engagés.

T. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle découlent des regroupements d'entreprises où la société détient une participation inférieure à 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées initialement à la juste valeur ou selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle au titre des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. La société décide au cas par cas quelle méthode d'évaluation elle doit utiliser.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent également découler d'un accord contractuel conclu entre la société et une autre partie, en vertu duquel l'autre partie fait l'acquisition d'une participation dans un actif ou une activité en particulier, et la société conserve le contrôle.

Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est augmentée ou diminuée de la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle des variations subséquentes de capitaux propres et des paiements faits aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela donne lieu à un solde négatif.

U. Coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. TransAlta est partie à deux catégories de coentreprises : les actifs contrôlés conjointement et les entités contrôlées conjointement.

Les actifs contrôlés conjointement impliquent le contrôle conjoint ou la copropriété, par les coentrepreneurs, d'un ou de plusieurs actifs apportés ou acquis aux fins de la coentreprise et qui lui sont dévolus à ces fins. En général, chaque partie a droit à une quote-part de la production générée par l'actif et assume une quote-part convenue des charges engagées au titre de la coentreprise. La société présente sa participation dans l'actif contrôlé conjointement dans ses états financiers consolidés en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle et en comptabilisant sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges au titre de sa participation dans la coentreprise.

Dans les entités contrôlées conjointement, les coentrepreneurs n'ont aucun droit ni obligation à l'égard des actifs individuels de la coentreprise. Chaque coentrepreneur a plutôt droit à une quote-part dans le résultat net de l'entité contrôlée conjointement. La société présente sa participation dans les entités contrôlées conjointement au moyen de la méthode de la mise en équivalence ou de la méthode de la consolidation proportionnelle, selon ce qui convient, pour chaque placement. Selon la méthode de la mise en équivalence, le placement est initialement comptabilisé au coût, et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net de l'entité contrôlée conjointement après la date d'acquisition. L'incidence des transactions entre la société et les entités contrôlées conjointement est éliminée en fonction de la participation de la société. Les distributions reçues des entités contrôlées conjointement réduisent la valeur comptable du placement. Tout excédent du coût d'une acquisition moins la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés d'une entité contrôlée conjointement est comptabilisé à titre de goodwill, est inclus dans la valeur comptable du placement et doit être soumis à un test de dépréciation en tant que partie intégrante du placement.

Les placements dans les entités contrôlées conjointement sont soumis à un test de dépréciation à la date de clôture s'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur. Les indications objectives peuvent comprendre, par exemple, des facteurs comme les difficultés financières importantes de l'entreprise détenue ou des informations sur d'importants changements ayant un effet négatif survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel l'entreprise détenue exerce ses activités, qui pourraient indiquer que le coût du placement pourrait ne pas être recouvré. S'il existe une telle indication objective, une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable du placement est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable du placement est calculée d'après la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

V. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'entité se conformera aux conditions rattachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Lorsque la subvention est liée à une charge, elle est comptabilisée en résultat net au cours de la même période pendant laquelle les coûts ou les produits connexes sont comptabilisés. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est comptabilisée en réduction de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et comptabilisée en résultat comme une réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

W. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude de mesure

La préparation des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation ou la performance financières de la société. Les jugements importants et les sources d'incertitude de mesure qui en résultent sont décrits ci-après :

I. Dépréciation des immobilisations corporelles et du goodwill

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT auxquels se rapporte le goodwill excède sa valeur recouvrable, soit sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, il faut utiliser les informations sur les transactions de tiers pour des actifs similaires et, s'il n'existe pas d'informations disponibles, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée d'après la valeur actuelle des meilleures estimations de la direction des flux de trésorerie futurs fondés sur l'utilisation courante et la condition actuelle de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, les coûts de la vente, la production, la consommation de combustible, les coûts liés au démantèlement et les autres entrées ou sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner entre 30 et 60 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix futurs d'après l'offre et la demande sur le marché dans la région où la centrale est exploitée, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle de la centrale. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur l'imputation pour dépréciation estimée, laquelle incidence pourrait être importante. Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de la centrale alimentée au charbon de Centralia et des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance sont présentées plus en détail à la note 11.

II. Contrats de location

Pour déterminer si les CAÉ et les autres contrats de vente d'électricité et d'énergie thermique à long terme de la société contiennent ou sont des contrats de location, la direction doit faire preuve de jugement pour évaluer si l'exécution de l'accord requiert l'utilisation d'un actif précis et si l'accord donne au client le droit d'utiliser cet actif. Pour les accords qui sont considérés comme contenant ou comme étant des contrats de location, la direction doit poser un jugement pour déterminer si, en substance, tous les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété sont transférés au client ou sont conservés par la société, afin de comptabiliser l'accord de façon appropriée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple. Ces jugements peuvent être importants et influencer sur la façon dont la société classe les montants liés à l'accord à titre d'immobilisations corporelles ou de créances liées à un contrat de location-financement dans les états de la situation financière consolidés et, par conséquent, la valeur de certains éléments de produits et de charges dépend de ces classements.

III. Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Le processus suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporelles attribuables à des éléments dont le traitement aux fins fiscales diffère du traitement aux fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'interprétations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur le montant comptabilisé au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

IV. Instruments financiers et instruments dérivés

Les instruments financiers et les instruments dérivés de la société sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations initiales et subséquentes de la juste valeur ont une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation a eu lieu. Les justes valeurs des instruments financiers et des instruments dérivés sont classées dans trois niveaux. Les justes valeurs du niveau III sont calculées en utilisant des données d'entrée relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas facilement observables. La juste valeur est classée d'après une hiérarchie à trois niveaux, qui est présentée et décrite de manière plus détaillée à la note 16. Les justes valeurs de certains instruments financiers et dérivés sont classées dans le niveau III, car ceux-ci ne sont pas négociés par la société sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période où des cours sont disponibles et nécessitent l'utilisation de techniques ou modèles d'évaluation internes pour établir la juste valeur. Le calcul de la juste valeur de ces contrats et de ces instruments dérivés peut être complexe et repose sur des jugements et des estimations portant, entre autres, sur les prix futurs, la volatilité et la liquidité. Cette estimation de la juste valeur n'est pas nécessairement une indication des montants qui seront réalisés ou réglés, et les variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur la juste valeur des instruments financiers présentée. La juste valeur peut fluctuer considérablement et peut être favorable ou défavorable selon la conjoncture du marché. La société doit faire preuve de jugement lorsqu'elle détermine si une transaction prévue hautement probable désignée à titre de couverture de flux de trésorerie aura lieu selon ses estimations au chapitre des prix et de la production pour permettre l'exécution de la transaction future.

V. Frais de mise en valeur de projets

Les frais de mise en valeur de projets sont incorporés au coût de l'actif selon la méthode comptable décrite à la note 2 K). La direction doit exercer son jugement pour déterminer s'il y a des raisons de croire que les frais futurs pourront être recouverts et que les efforts fournis seront une source de valeur future pour la société, dans le cadre de la détermination du montant à incorporer dans le coût de l'actif.

VI. Provisions pour frais de démantèlement et de remise en état

TransAlta comptabilise des provisions au titre des obligations de démantèlement et de remise en état comme il est décrit à la note 2 N) et à la note 25. Les provisions initiales pour frais de démantèlement et leurs variations subséquentes sont déterminées selon la meilleure estimation de la société des dépenses au comptant requises, ajustées pour tenir compte des risques et des incertitudes inhérents au moment et au montant du règlement. Les dépenses au comptant estimées sont évaluées à la valeur actualisée selon un taux d'actualisation avant impôts et taxes courant ajusté en fonction du risque et fondé sur le marché. Toute variation des flux de trésorerie estimés, des taux d'intérêt du marché ou du calendrier pourrait avoir une incidence importante sur la valeur comptable de la provision.

VII. Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est dépréciée sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

VIII. Avantages du personnel

La société offre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, comme les régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, à ses employés. Le coût de ces prestations dépend de nombreux facteurs, y compris des résultats réels et des estimations et hypothèses concernant les résultats futurs des régimes.

Le passif au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes inclus dans la charge de rémunération annuelle sont touchés par les estimations relatives à ce qui suit :

- des données démographiques sur les employés, notamment l'âge, le salaire, la durée d'emploi, les cotisations versées et le rendement des actifs des régimes;
- les effets des changements aux dispositions des régimes;
- les changements d'hypothèses actuarielles importantes, notamment les taux de rendement prévus des actifs des régimes, les salaires, l'augmentation des coûts des soins de santé et les taux d'actualisation.

En raison de la complexité de l'évaluation des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, un changement au titre de l'estimation de l'un de ces facteurs peut avoir une incidence importante sur la valeur comptable de l'obligation au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ou les charges connexes. Ces hypothèses sont examinées tous les ans afin d'assurer qu'elles sont toujours appropriées.

IX. Autres provisions

Lorsqu'il y a lieu, TransAlta comptabilise les provisions découlant des activités opérationnelles continues, comme l'interprétation et l'application des modalités du contrat, les poursuites en instance et les recours pour force majeure. Ces provisions et changements subséquents qui peuvent leur être apportés sont déterminés selon la meilleure estimation de la société de l'issue de l'événement sous-jacent et peuvent également subir l'incidence des estimations formulées par des tiers, selon les exigences contractuelles. Le montant réel des provisions qui pourrait être requis peut être considérablement différent du montant comptabilisé.

3. Modifications comptables**A. Modifications comptables de l'exercice écoulé****Modification des estimations – durée d'utilité**

Par suite des modifications apportées à la réglementation fédérale canadienne qui exige que les centrales alimentées au charbon cessent leurs activités après 50 ans d'exploitation, la société a examiné les durées d'utilité de ses centrales alimentées au charbon et des actifs miniers de charbon connexes de l'Alberta et a prolongé les durées d'utilité jusqu'à un maximum de 50 ans, lorsque la réglementation le permet. Le projet de règlement précédent proposait la fermeture des installations après 45 ans. Par conséquent, la charge d'amortissement a été réduite de 12 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, par rapport à 2011, et devrait être réduite de 23 millions de dollars annuellement par la suite.

B. Modifications comptables de l'exercice précédent**I. IFRS**

Le 1^{er} janvier 2011, la société a adopté les IFRS pour les entreprises ayant une obligation d'information du public. Pour de l'information sur l'incidence de la transition aux IFRS, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels de la société au 31 décembre 2011.

II. Modification des estimations – valeurs résiduelles

Au cours du premier trimestre de 2011, la direction a procédé à un examen complet des valeurs résiduelles de tous les actifs de production de TransAlta, en tenant compte, entre autres, des attentes quant à la condition future des actifs, des volumes de métaux ainsi que d'autres facteurs liés au marché. Par conséquent, les valeurs résiduelles estimées ont été révisées, ce qui a entraîné une baisse de 13 millions de dollars de l'amortissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 par rapport à 2010.

C. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

D. Modifications comptables futures**I. États financiers consolidés**

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés* («IFRS 10»), qui remplace l'International Accounting Standard 27, *États financiers consolidés et individuels* («IAS 27»), et la Standing Interpretations Committee Interpretation 12, *Consolidation – Entités ad hoc* («SIC-12»). L'IFRS 10 fournit une définition révisée du contrôle afin qu'un modèle unique de contrôle soit appliqué à toutes les entités aux fins de consolidation.

II. Partenariats

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 présente une approche fondée sur les principes aux fins de la comptabilisation des partenariats selon laquelle l'entité doit comptabiliser ses droits et obligations contractuels découlant de ses partenariats. L'IFRS 11 prévoit deux types de partenariats : les entreprises communes et les coentreprises. Selon l'IFRS 11, il faut généralement utiliser la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation des participations dans les coentreprises. En ce qui a trait aux entreprises communes, chaque partie comptabilise sa quote-part respective des actifs, des passifs, des produits et des charges.

III. Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui vise à accroître les informations à fournir à l'égard des intérêts que détient une entité dans d'autres entités consolidées et non consolidées, comme les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées (entités *ad hoc*).

IV. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises et états financiers consolidés et individuels

En mai 2011, deux normes existantes, l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IAS 27, *États financiers individuels*, ont été modifiées. Les modifications sont mineures et ont donné lieu à la publication de l'IFRS 10, de l'IFRS 11 et de l'IFRS 12.

V. Modifications à l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12

En juin 2012, l'IASB a publié *États financiers consolidés, Partenariats, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : dispositions transitoires* (modifications à l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12). Ces modifications apportent des clarifications au titre des dispositions transitoires de l'IFRS 10 et fournissent des allègements à l'égard des informations comparatives à présenter en limitant les ajustements à la période précédente pour les trois normes.

Les exigences liées aux nouvelles normes et aux normes existantes modifiées mentionnées aux points a. à e. prennent effet pour la société le 1^{er} janvier 2013. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence financière importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels consolidés; toutefois, des informations additionnelles ou plus détaillées devront être fournies pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013 de la société en raison de l'adoption de l'IFRS 12.

VI. Évaluation de la juste valeur

En juin 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui établit des lignes directrices uniques pour toutes les évaluations de la juste valeur exigées par d'autres normes IFRS, clarifie la définition de la juste valeur et accroît les informations à fournir sur les évaluations de la juste valeur. L'IFRS 13 s'applique lorsque d'autres IFRS imposent ou permettent des évaluations de la juste valeur ou la communication d'informations à leur sujet. L'IFRS 13 précise comment une entité doit évaluer la juste valeur et communiquer de l'information à cet égard, mais ne précise pas quand elle doit évaluer un actif, un passif ou ses propres instruments de capitaux propres à la juste valeur. L'IFRS 13 prend effet pour la société le 1^{er} janvier 2013. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence financière importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels consolidés; toutefois, des informations additionnelles ou plus détaillées devront être fournies pour la période intermédiaire se terminant le 31 mars 2013 de la société, surtout à l'égard des justes valeurs du niveau III.

VII. Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'améliorer l'uniformité et la clarté de la présentation des postes du résultat global en exigeant que les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global soient regroupés en fonction de leur reclassement ou non, à un moment donné, en résultat net. Les modifications apportées à l'IAS 1 prennent effet pour la société le 1^{er} janvier 2013. Par la suite, les éléments présentés dans les états du résultat global consolidés seront remaniés afin de répondre aux exigences en matière de regroupement.

VIII. Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui visent à améliorer la comptabilisation et la présentation des régimes à prestations définies, et la communication d'informations à leur sujet. Selon les modifications, la nouvelle présentation améliore la visibilité des différents types de profits et pertes découlant des régimes de retraite à prestations définies comme suit : le coût des services et le coût financier net sont présentés dans le résultat net, et la réévaluation de l'actif net ou du passif net des régimes à prestations définies est comptabilisée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La notion du coût financier net aux termes des modifications élimine celle du rendement attendu des actifs des régimes auparavant comptabilisé en résultat net. Les modifications suppriment l'option de différer la comptabilisation des écarts actuariels, aussi connue sous le nom de la «méthode du corridor». Les informations à fournir sont accrues afin de présenter des informations plus détaillées au sujet des caractéristiques des régimes à prestations définies et des risques auxquels sont exposées les entités qui participent à ces régimes. Les modifications apportées à l'IAS 19 prennent effet pour la société le 1^{er} janvier 2013 et doivent être appliquées rétrospectivement. Au moment de l'adoption, la société prévoit reclasser une charge après impôts et taxes d'environ 12 millions de dollars des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués, soit la charge additionnelle des périodes précédentes au titre des régimes de retraite entraînée par l'application des exigences liées à la notion du coût financier net. L'élimination de la méthode du corridor n'aura pas d'incidence étant donné que, depuis l'adoption des IFRS, la société a comptabilisé les écarts actuariels dans la période au cours de laquelle ils sont survenus dans les autres éléments du résultat global.

IX. Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplaçait les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, pour les actifs financiers. Les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net ou d'un autre élément du résultat global, selon le modèle de gestion de l'entité utilisé pour gérer les actifs financiers, et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

En octobre 2010, l'IASB a publié des ajouts à l'IFRS 9 concernant les passifs financiers. Les modifications portent sur le problème de la volatilité du résultat net découlant du choix posé par un émetteur d'évaluer un passif à la juste valeur et exigent que la part de la variation de la juste valeur découlant des changements au titre du risque de crédit propre à l'entité soit présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

En décembre 2011, l'IASB a modifié la date de prise d'effet de ces exigences, lesquelles entrent maintenant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 et doivent être appliquées selon la méthode rétrospective modifiée. L'adoption anticipée est autorisée. Les modifications annoncées en décembre dispensent également de l'obligation de retraiter les résultats des périodes de comparaison et l'information financière connexe exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La société ne prévoit pas d'incidence majeure découlant de ces normes, mais elle continue d'évaluer l'incidence de l'adoption de ces modifications sur les états financiers consolidés.

X. Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert

En octobre 2011, l'International Financial Reporting Standards Interpretations Committee a publié l'interprétation 20, *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert* («IFRIC 20»), qui précise les exigences liées à la comptabilisation des frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Les frais de découverte sont les frais rattachés à l'enlèvement des stériles d'une mine à ciel ouvert pour avoir accès aux gisements de minerai. L'interprétation indique à quel moment l'opération de découverte devrait mener à la comptabilisation d'un actif et comment cet actif devrait être évalué initialement et dans les périodes subséquentes. L'interprétation prend effet pour la société le 1^{er} janvier 2013 et doit être appliquée rétrospectivement par celle-ci aux frais de découverte engagés pour la production depuis le 1^{er} janvier 2011. Au moment de l'adoption, la société prévoit comptabiliser des frais d'environ 9 millions de dollars au titre d'un actif lié aux activités de découverte.

XI. Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications visent à clarifier certains aspects des directives existantes sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers en raison de la diversité d'application des exigences liées à la compensation. L'IASB modifie également l'IFRS 7, afin d'obtenir de l'information sur tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés selon l'IAS 32. Les modifications exigent également la présentation d'informations sur les instruments financiers comptabilisés faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires et d'autres accords semblables même s'ils ne sont pas compensés selon l'IAS 32.

Les modifications apportées à l'IAS 32 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers consolidés. Les nouvelles informations à fournir sur la compensation sont en vigueur pour les exercices ou les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et devraient être comprises dans les résultats de la période intermédiaire de la société se terminant le 31 mars 2013. Les modifications doivent être appliquées rétrospectivement pour toutes les périodes de comparaison.

XII. Améliorations annuelles 2009-2011

En mai 2012, l'IASB a publié un recueil de modifications non urgentes, mais nécessaires qui ont été apportées à plusieurs IFRS dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Les modifications prennent effet pour l'exercice 2013 de la société. La portée très étroite des modifications ne devrait avoir aucune incidence importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels consolidés.

XIII. Entités d'investissement (modifications à l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IAS 27)

En octobre 2012, l'IASB a publié *Entités d'investissement* (modifications à l'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IAS 27). Les modifications prévoient une exception à la consolidation dans l'IFRS 10, et exigent que les entités d'investissement évaluent certaines filiales selon la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de procéder à leur consolidation. Une entité d'investissement est une entité qui a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement. Les modifications entrent en vigueur rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2014 et ne devraient pas avoir d'incidence financière importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels consolidés. L'adoption anticipée est permise.

4. Coûts de restructuration

Le 30 octobre 2012, la société a annoncé une restructuration des ressources dans le cadre de sa stratégie en cours pour améliorer continuellement l'excellence opérationnelle et accélérer sa croissance. La restructuration devrait entraîner une réduction nette d'environ 165 postes au cours d'une période de six mois. Par suite de la restructuration, une provision et des coûts de restructuration avant impôts et taxes connexes de 13 millions de dollars ont été comptabilisés. Voir la note 25 pour un rapprochement des modifications au titre de la provision.

5. Acquisitions et cessions

A. Acquisitions

Le 28 septembre 2012, la société a acquis la centrale de Solomon de 125 mégawatts («MW») située en Australie-Occidentale auprès de Fortescue Metal Groups Ltd. («Fortescue») au coût de 318 millions de dollars américains. La centrale est actuellement en construction et devrait être mise en service au cours du premier semestre de 2013. La totalité du volume de l'installation est visée par un contrat d'achat d'électricité à long terme (le «contrat») conclu avec Fortescue, d'une durée initiale de 16 ans, à compter d'octobre 2012. Par la suite, Fortescue aura la possibilité de prolonger le contrat de cinq autres années selon les mêmes modalités ou d'acquérir la centrale. La centrale et le contrat connexe ont été comptabilisés comme un contrat de location-financement, le bailleur étant TransAlta (voir la note 9).

Le 1^{er} novembre 2011, la société a acquis la tranche restante de 50 % de l'actif contrôlé conjointement par Taylor Hydro auprès de Capital Power, coentrepreneur, en contrepartie de 7 millions de dollars. La société ayant obtenu le contrôle de l'entreprise, l'ensemble de l'actif a été évalué à nouveau à la juste valeur à la date d'acquisition.

B. Cessions

En 2011, la société a vendu son installation de biomasse située à Grande Prairie. La vente a pris effet le 1^{er} septembre 2011 et a été conclue le 1^{er} octobre 2011. Par conséquent, la société a réalisé un profit avant impôts et taxes de 9 millions de dollars. Au cours de 2012, la société a réalisé un profit avant impôts et taxes de 3 millions de dollars, attribuable à la libération de la contrepartie restante relative à l'atteinte de conditions portant sur des éléments environnementaux par l'acquéreur.

Le 20 décembre 2010, TransAlta Cogeneration, L.P. («TA Cogen»), filiale détenue à 50,01 % par TransAlta, a conclu un accord relatif à la vente de sa participation de 50 % dans la centrale de Meridian. La vente a pris effet le 1^{er} janvier 2011 et a été conclue en avril 2011, ce qui a entraîné la comptabilisation d'un profit avant impôts et taxes de 3 millions de dollars en 2011.

6. Profit à la vente (provision à l'égard) d'une garantie

Au cours de septembre 2012, la société a vendu sa réclamation à l'égard de MF Global Inc. relativement au remboursement d'une garantie de 36 millions de dollars américains qu'elle avait fournie, pour un produit net de 33 millions de dollars américains. Par conséquent, un profit avant impôts et taxes de 15 millions de dollars (11 millions de dollars après impôts et taxes) a été réalisé. La réclamation, déposée au cours du premier trimestre de 2012, se rapportait principalement à la garantie de la société au titre des transactions liées aux contrats à terme standardisés à l'étranger.

En octobre 2011, MF Global Holdings Ltd. a demandé la protection de la loi américaine sur les faillites. MF Global Holdings Ltd. est la société mère de MF Global Inc. à laquelle TransAlta faisait appel à titre de courtier pour certaines opérations sur des produits de base. MF Global Inc. n'a pas demandé cette protection en 2011, mais, en vertu de la *U.S. Securities Investor Protection Act*, la Securities Investor Protection Corp. supervisait la liquidation des actifs du courtier pour dégager des sommes à rendre aux clients. Un fiduciaire a été nommé pour prendre le contrôle des actifs de MF Global Inc. et en assurer la liquidation et remettre la garantie aux clients. Une partie importante de la garantie de TransAlta se rapportait à la garantie au titre des transactions liées aux contrats à terme standardisés qui auraient été comptabilisés au Royaume-Uni et faisait l'objet d'un litige entre le fiduciaire des États-Unis et l'administrateur du Royaume-Uni. En décembre 2011, TransAlta avait une garantie nette d'environ 36 millions de dollars américains auprès de MF Global Inc. et, en raison du recouvrement incertain de la garantie, une provision de 18 millions de dollars américains a été comptabilisée. Au 31 décembre 2011, le montant net de cette garantie a été reclassé dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs non courants.

7. Arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance

Le 16 décembre 2010 et le 19 décembre 2010, les activités ont été interrompues respectivement à l'unité 1 et à l'unité 2 de la centrale de Sundance de la société en raison de conditions observées dans les chaudières des deux unités. Le 8 février 2011, la société a publié un avis de cessation des activités aux fins de destruction après avoir déterminé que les unités ne pourraient être remises en service, sur le plan économique, aux termes du CAÉ. En raison de l'incertitude des résultats de la décision d'arbitrage, la société avait continué de comptabiliser les paiements liés à la capacité, nets d'une provision, et d'amortir les actifs.

L'affaire a été entendue devant un groupe d'arbitrage au cours du deuxième trimestre de 2012. Le 20 juillet 2012, le groupe d'arbitrage a conclu que les unités 1 et 2 n'étaient pas économiquement détruites et que la société devait remettre les unités en service. Le groupe a confirmé que l'événement répondait aux critères permettant d'invoquer un cas de force majeure à partir du 20 novembre 2011 jusqu'à ce que les unités soient remises en service. Au cours de la période visée par un cas de force majeure, la société continue d'avoir droit aux paiements liés à la capacité.

L'incidence sur le compte de résultat avant impôts et taxes de la décision qui a été comptabilisée au poste «Arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance» dans les comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 est comme suit :

	2012
Pénalités pour indisponibilité	260
Reprise de la provision sur les paiements de capacité	(64)
Dépréciation des unités (note 11)	43
Intérêts	9
Frais juridiques et autres coûts	6
Total de l'incidence avant impôts et taxes¹	254

¹ Le recouvrement d'impôts sur le résultat est de 65 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

8. Charges selon leur nature

Les charges sont classées selon leur nature comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012		2011		2010	
	Combustible et achats d'électricité	Activités opérationnelles, entretien et administration	Combustible et achats d'électricité	Activités opérationnelles, entretien et administration	Combustible et achats d'électricité	Activités opérationnelles, entretien et administration
Combustible	649	-	721	-	891	-
Achats d'électricité	115	-	183	-	253	-
Salaires et avantages sociaux	4	255	3	289	4	276
Amortissement	41	-	40	-	37	-
Autres charges opérationnelles	-	238	-	256	-	234
Total	809	493	947	545	1 185	510

9. Contrats de location

A. La société à titre de bailleur

I. Contrats de location-financement

Les montants à recevoir en vertu des contrats de location-financement de la société, y compris les contrats de location-financement de la centrale de cogénération de Fort Saskatchewan et de la centrale de Solomon, se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2012		2011	
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	46	43	10	9
De deux ans à cinq ans inclusivement	194	132	41	25
Plus de cinq ans	513	158	31	11
	753	333	82	45
Déduire : produits financiers non gagnés	558	-	37	-
Ajouter : valeur résiduelle non garantie	164	26	-	-
Total des créances au titre des contrats de location-financement	359	359	45	45
Inclus dans les états de la situation financière consolidés à titre de :				
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement	2		3	
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	357		42	
	359		45	

Les taux d'intérêt inhérents aux contrats de location sont fixés à la date de signature du contrat pour toute la durée du contrat de location et s'élèvent à environ 17 % par année (17 % en 2011) et 12 % par année (néant en 2011), respectivement pour les contrats de location-financement de Fort Saskatchewan et de Solomon.

II. Contrats de location simple

Plusieurs CAÉ et autres contrats à long terme respectent les critères des contrats de location simple. Le total des produits locatifs, y compris les loyers conditionnels, liés à ces contrats et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires des comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est établi à 188 millions de dollars (159 millions de dollars en 2011 et 205 millions de dollars en 2010).

B. La société à titre de preneur**I. Contrats de location simple**

TransAlta a des contrats de location simple en place pour des bâtiments, des véhicules et divers types d'équipement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, un montant de 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2011 et 12 millions de dollars en 2010) a été passé en charges dans les comptes de résultat consolidés au titre de ces contrats de location simple. La société n'a reçu ou effectué aucun paiement, ni versé aucun loyer conditionnel au titre de ces contrats de location simple.

Les paiements minimaux futurs au titre de la location non résiliables se présentent comme suit :

2013	10
2014	8
2015	8
2016	7
2017	7
2018 et par la suite	28
Total des paiements minimaux au titre de la location	68

10. Placements

Les placements de la société dans des entités contrôlées conjointement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence comprennent les placements dans CE Gen et Wailuku.

Les variations des placements se présentent comme suit :

Solde au 31 décembre 2010	190
Quote-part du résultat de coentreprises	14
Distributions reçues	(15)
Variation des taux de change	4
Solde au 31 décembre 2011	193
Quote-part de la perte de coentreprises	(15)
Distributions reçues	(1)
Variation des taux de change	(5)
Solde au 31 décembre 2012	172

Voici un sommaire des résultats opérationnels et de la situation financière se rapportant à la quote-part de la société dans CE Gen et Wailuku :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Résultats des activités opérationnelles			
Produits des activités ordinaires	101	133	136
Charges	(116)	(119)	(129)
Quote-part du résultat net	(15)	14	7
Aux 31 décembre		2012	2011
Situation financière			
Actifs courants		29	42
Actifs non courants		385	423
Passifs courants		(31)	(29)
Passifs non courants		(197)	(229)
Participations ne donnant pas le contrôle		(14)	(14)
Quote-part de l'actif net		172	193

11. Imputation pour dépréciation d'actifs

A. Unités 1 et 2 de la centrale de Sundance

Au cours de 2012, la société a comptabilisé une perte de valeur nette de 2 millions de dollars à l'égard des unités 1 et 2 de la centrale de Sundance. La perte nette est composée d'une perte de valeur de 43 millions de dollars comptabilisée au deuxième trimestre et d'une reprise de 41 millions de dollars au troisième trimestre. La perte de valeur au deuxième trimestre découlait de la conclusion de l'arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance, et était basée sur une estimation de la juste valeur, moins les coûts de la vente, tenant compte des flux de trésorerie devant découler des activités selon les dispositions du CAÉ (voir la note 7). La reprise est le résultat des années additionnelles d'activités marchandes qui devraient être réalisées aux unités 1 et 2 en raison des récentes modifications apportées aux règlements fédéraux canadiens qui exigent que les centrales alimentées au charbon cessent leurs activités après un maximum de 50 ans d'exploitation. Le projet de règlement précédent proposait la fermeture des installations après 45 ans. Le montant recouvrable était fondé sur une estimation de la juste valeur, moins les coûts de la vente, provenant des flux de trésorerie devant résulter de la durée d'utilité révisée des unités, tout en tenant compte des dispositions du CAÉ et des prix ayant cours sur le marché.

Au cours de 2010, la société a comptabilisé une imputation pour dépréciation d'actifs avant impôts et taxes de 21 millions de dollars liée aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance par suite de leur fermeture en décembre 2010 imputable à l'état physique des chaudières et au fait qu'à l'époque, les unités ne pouvaient être remises en état, sur le plan économique, aux termes du CAÉ.

La perte et la reprise ont été incluses dans le secteur Production.

B. Centrale thermique de Centralia

En 2011, le projet de loi intitulé *TransAlta Energy Bill* (le «projet de loi») a été promulgué dans l'État de Washington. Le projet de loi et un protocole d'entente signé le 23 décembre 2011, qui fait partie du projet de loi, établissent un cadre en vue de la transition de l'énergie produite à la centrale thermique de Centralia d'ici 2025. Le projet de loi et le protocole d'entente comprennent des éléments clés concernant notamment le calendrier de l'interruption des activités aux unités et la levée des restrictions prévues dans les modalités des contrats d'électricité que la société peut conclure.

Le 25 juillet 2012, la société a annoncé qu'un contrat d'électricité à long terme avait été conclu dans le but de fournir de l'électricité à partir de décembre 2014 jusqu'à ce que la centrale soit entièrement démantelée en 2025. Le contrat a été approuvé le 10 janvier 2013, sous certaines conditions, par la Washington Utilities and Transportation Commission («WUTC»). Le 23 janvier 2013, il a été annoncé que Puget Sound Energy avait déposé une requête de réexamen de certaines conditions stipulées dans la décision émises par la WUTC. Le 5 février 2013, la WUTC a accordé une extension de 30 jours à la requête et a indiqué qu'elle rendra sa décision au plus tard le 29 mars 2013.

Au deuxième trimestre de 2012, la société a achevé une évaluation visant à déterminer si la valeur comptable de la centrale thermique de Centralia était recouvrable selon une estimation de la juste valeur moins les coûts de la vente. Par suite de cette évaluation, une imputation pour dépréciation avant impôts et taxes de 347 millions de dollars a été comptabilisée et incluse dans le secteur Production. La juste valeur a été établie à partir des flux de trésorerie futurs devant être générés par les activités de la centrale et déterminés par les prix figurant dans le contrat et les prix du marché à terme du centre de la Colombie. Outre les hypothèses concernant le contrat d'électricité à long terme, les hypothèses importantes utilisées pour estimer la juste valeur et calculer la dépréciation connexe de la centrale thermique de Centralia sont les suivantes : le choix du taux d'actualisation approprié en fonction du coût en capital moyen pondéré, compte tenu des rendements sur le marché, des risques propres à l'actif, et d'une structure du capital hypothétique reposant sur la structure du capital de sociétés présentant un profil d'actif et de risque similaire; l'établissement de la quantité d'électricité vendue, du moment des ventes et des tarifs connexes en vertu de contrats additionnels visant la vente de la production de la centrale que la société pourrait obtenir; les prévisions des prix futurs au-delà de la période visée par les prévisions de tierces parties, lesquelles ont une incidence sur les produits découlant de la production non vendue par contrat; et les prévisions des coûts du charbon et des coûts de livraison du charbon au-delà de la période visée par un contrat d'approvisionnement en combustible.

Outre l'imputation pour dépréciation, des actifs d'impôt différé de 169 millions de dollars ont été sortis du bilan puisqu'il n'est plus probable que les activités de la société aux États-Unis, qui ont subi l'incidence de la dépréciation de la centrale thermique de Centralia, génèrent un résultat imposable suffisant pour permettre à la société d'utiliser l'avantage lié aux actifs d'impôt différé.

C. Énergies renouvelables

Au cours de 2012, la société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts et taxes de 18 millions de dollars relativement à cinq actifs au sein des centrales d'énergies renouvelables. Les dépréciations sont le résultat du test de dépréciation annuel fondé sur des estimations de la juste valeur moins les coûts de la vente, découlant des prévisions à long terme et des prix observés sur les marchés. Les actifs ont été dépréciés surtout en raison des attentes quant à une baisse des prix du marché. Ces pertes de valeur ont été incluses dans le secteur Production.

Au cours de 2011, la société a comptabilisé une imputation pour dépréciation d'actifs avant impôts et taxes de 17 millions de dollars liée à quatre actifs du secteur Production au sein des centrales d'énergies renouvelables, afin de réduire la juste valeur estimative des actifs diminuée des coûts de la vente. Les estimations de la juste valeur pour les actifs sont fondées sur des prévisions à long terme et les prix observés sur les marchés. Deux des actifs ont subi une perte de valeur en raison de facteurs opérationnels qui ont eu une incidence sur la durée d'utilité, entraînant une imputation pour dépréciation d'actifs de 5 millions de dollars. Les imputations pour dépréciation de deux autres actifs, totalisant 12 millions de dollars, ont entraîné une évaluation de la dépréciation globale annuelle et reflètent une baisse des prix prévus aux centrales marchandes.

D. Gaz

Au cours de 2010, la société a comptabilisé une imputation pour dépréciation avant impôts et taxes de 7 millions de dollars (néant après déduction du montant attribué aux participations ne donnant pas le contrôle) à l'égard de la centrale de Meridian, par suite de la vente de la participation de 50 % de la société dans la centrale.

E. Reprises

Les imputations pour dépréciation et la diminution de l'actif d'impôt différé peuvent être reprises dans des périodes futures si, respectivement, les flux de trésorerie devant être générés par les centrales touchées et le résultat imposable qui devrait être généré par les activités aux États-Unis s'améliorent.

12. Charge d'intérêt nette

Les composantes de la charge d'intérêt nette sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Intérêt sur la dette	227	228	226
Produit d'intérêt	(2)	-	(18)
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif (note 21)	(4)	(31)	(48)
Inefficacité des couvertures	4	(1)	-
Charge d'intérêt	225	196	160
Désactualisation des provisions (note 25)	17	19	18
Charge d'intérêt nette	242	215	178

La société incorpore l'intérêt dans le coût de l'actif au cours de la construction des projets d'immobilisations de croissance. En 2012, un montant de 4 millions de dollars a été incorporé dans le coût de l'actif relativement au projet de New Richmond. L'intérêt incorporé dans le coût de l'actif en 2011 a trait principalement à l'unité 3 de la centrale de Keephills. En 2010, l'intérêt incorporé dans le coût de l'actif se rapportait principalement à l'unité 3 de la centrale de Keephills, à Ardenville et au projet d'expansion de Kent Hills.

13. Impôts sur le résultat

A. Comptes de résultat consolidés

I. Rapprochements des taux

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Résultat avant impôts sur le résultat	(443)	449	304
Quote-part du résultat de coentreprises (note 10)	15	(14)	(7)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(37)	(38)	(24)
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat	(465)	397	273
Taux d'impôt canadien, fédéral et provincial, prévu par la loi (%)	25,0	26,5	28,0
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(116)	105	76
Augmentation (diminution) des impôts sur le résultat résultant des éléments suivants :			
Taux d'impôt effectifs étrangers plus bas	(49)	(3)	(15)
Résolution de questions fiscales incertaines	(27)	-	(30)
Différences avec les taux prévus par la loi et autres différences	7	(1)	(10)
Réduction de valeur des actifs d'impôt différé	289	-	-
Divers	(1)	5	3
Charge d'impôts sur le résultat	103	106	24
Taux d'impôt effectif (%)	(22)	27	9

II. Composantes de la charge d'impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôts sur le résultat sont comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Charge d'impôt exigible	27	26	-
Ajustements à l'égard des impôts exigibles des exercices précédents	(3)	-	(30)
Ajustements à l'égard des impôts différés des exercices précédents	1	-	-
Charge (recouvrement) d'impôt différé lié(e) à la naissance et à la reprise des différences temporelles	(70)	78	53
Charge d'impôt différé résultant de modifications apportées aux taux d'impôt ou aux lois fiscales ¹	7	-	-
Avantage découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporelles d'une période antérieure non comptabilisés utilisés pour réduire la charge d'impôt exigible	(11)	-	-
(Avantage) charge découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporelles d'une période antérieure non comptabilisés utilisés pour réduire la charge d'impôt différé	(16)	2	-
Charge d'impôt différé découlant de la réduction de valeur des actifs d'impôt différé	168	-	1
Charge d'impôts sur le résultat	103	106	24

¹ A trait à l'incidence du projet de loi sur le budget de l'Ontario du 20 juin 2012, qui gèle à 11,5 % le taux d'imposition général des sociétés en Ontario. La société a utilisé le taux d'impôt antérieur quasi adopté de 10,0 %.

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Charge (recouvrement) d'impôt exigible ²	13	26	(30)
Charge d'impôt différé	90	80	54
Charge d'impôts sur le résultat	103	106	24

² Au cours de 2010, TransAlta a comptabilisé et a reçu un recouvrement d'impôts sur le résultat de 30 millions de dollars lié à la résolution de certaines questions fiscales en suspens. En 2010, la charge d'intérêt a diminué de 14 millions de dollars en raison du recouvrement d'intérêt lié à l'impôt.

B. États des variations des capitaux propres consolidés

Le montant total d'impôt courant et différé lié aux éléments porté au crédit ou au débit des capitaux propres est présenté comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat lié(e) à :			
Incidence nette liée aux couvertures de flux de trésorerie	(15)	(101)	25
Incidence nette liée aux couvertures de l'investissement net	4	(5)	6
Pertes actuarielles nettes	(10)	(9)	(7)
Frais d'émission des actions ordinaires et des actions privilégiées	(5)	(2)	(2)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat présenté(e) dans les capitaux propres	(26)	(117)	22

C. États de la situation financière consolidés

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôt différé de la société sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2012	2011
Reports prospectifs de pertes opérationnelles et de pertes en capital, montant net ³	405	453
Coûts de démantèlement et de remise en état futurs	91	99
Immobilisations corporelles ³	(987)	(912)
Actifs et passifs de gestion du risque, montant net	(21)	(72)
Régimes d'avantages du personnel et de rémunération	67	59
Provisions pour créances douteuses	18	19
Autres différences temporelles déductibles	47	39
Passifs d'impôt différé, montant net	(380)	(315)

³ Au cours de 2012, la société a sorti du bilan des actifs d'impôt différé de 289 millions de dollars se rapportant à des pertes opérationnelles nettes liées à ses activités aux États-Unis. Les pertes opérationnelles nettes arrivent à échéance entre 2022 et 2032.

Les passifs d'impôt différé, montant net, sont présentés dans les états de la situation financière consolidés comme suit :

Aux 31 décembre	2012	2011
Actifs d'impôt différé	50	169
Passifs d'impôt différé	(430)	(484)
Passifs d'impôt différé, montant net	(380)	(315)

Les actifs d'impôt différé présentés dans les états de la situation financière consolidés sont recouvrables selon le résultat futur prévu. Les hypothèses utilisées pour estimer le résultat futur reposent sur les prévisions à long terme de la société.

D. Éventualités

Au 31 décembre 2012, la société avait comptabilisé un passif net de 9 millions de dollars (43 millions de dollars en 2011) relatif à des positions fiscales incertaines. Les variations du passif relatif aux positions fiscales incertaines se présentent comme suit :

Solde au 31 décembre 2010	(44)
Augmentation liée aux positions fiscales prises au cours d'une période précédente	(5)
Diminution à la suite de règlements avec les autorités fiscales	6
Solde au 31 décembre 2011	(43)
Diminution à la suite de règlements avec les autorités fiscales	34
Solde au 31 décembre 2012	(9)

14. Participations ne donnant pas le contrôle

A. Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Participation de Stanley Power (49,99 %) dans TransAlta Cogeneration, L.P.	34	35	23
Participation de Natural Forces Technologies Inc. (17 %) dans Kent Hills	3	3	1
Total	37	38	24

B. États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre	2012	2011
Participation de Stanley Power dans TransAlta Cogeneration, L.P.	290	317
Participation de Natural Forces Technologies Inc. dans Kent Hills	40	41
Total	330	358

Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont fournies ci-après :

Solde au 31 décembre 2010	431
Distributions versées ¹	(91)
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	38
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global	(20)
Solde au 31 décembre 2011	358
Distributions versées	(59)
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net	37
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les autres éléments du résultat global	(6)
Au 31 décembre 2012	330

¹ Comprend une distribution non monétaire de 30 millions de dollars liée à la vente de la centrale de Meridian.

C. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Les distributions versées par les filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
TransAlta Cogeneration, L.P.	55	57	60
Kent Hills	4	4	2
Total	59	61	62

15. Créances clients

Aux 31 décembre	2012	2011
Créances clients, montant brut	643	588
Provisions pour créances douteuses (note 36)	(46)	(47)
Créances clients, montant net	597	541

La variation de la provision pour créances douteuses est présentée dans le tableau qui suit :

Solde au 31 décembre 2010	46
Variation des taux de change	1
Solde au 31 décembre 2011	47
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2012	46

16. Instruments financiers

A. Actifs financiers et passifs financiers – Classement et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement à la juste valeur ou au coût amorti (voir la note 2 C)). Le tableau suivant présente la valeur comptable et le classement des actifs financiers et des passifs financiers :

Valeur comptable des instruments financiers au 31 décembre 2012

	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Créances clients	-	-	597	-	597
Garanties versées	-	-	19	-	19
Créances au titre de contrats de location-financement ¹	-	-	359	-	359
Actifs de gestion du risque					
Courants	14	187	-	-	201
Non courants	18	51	-	-	69
Passifs financiers					
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	495	495
Garanties reçues	-	-	-	2	2
Dividendes à verser	-	-	-	75	75
Passifs de gestion du risque					
Courants	47	120	-	-	167
Non courants	95	11	-	-	106
Dettes à long terme ¹	-	-	-	4 217	4 217

¹ Comprend la partie courante.

Valeur comptable des instruments financiers au 31 décembre 2011

	Instruments dérivés utilisés à des fins de couverture	Instruments dérivés classés comme détenus à des fins de transaction	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers					
Créances clients	-	-	541	-	541
Garanties versées	-	-	45	-	45
Créances au titre de contrats de location-financement ¹	-	-	45	-	45
Actifs de gestion du risque					
Courants	10	381	-	-	391
Non courants	35	64	-	-	99
Créances à long terme	-	-	18	-	18
Passifs financiers					
Créditeurs et charges à payer	-	-	-	463	463
Garanties reçues	-	-	-	16	16
Dividendes à verser	-	-	-	67	67
Passifs de gestion du risque					
Courants	71	137	-	-	208
Non courants	128	14	-	-	142
Dettes à long terme ¹	-	-	-	4 037	4 037

¹ Comprend la partie courante.

B. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour cet instrument dans un marché actif auquel la société a accès. En l'absence d'un marché actif, la société calcule les justes valeurs d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, la société examine d'abord les données de marché observables de l'extérieur. Toutefois, si celles-ci ne sont pas disponibles, la société a recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

I. Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis comme suit : L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès. Pour calculer les justes valeurs de niveau I, la société utilise les cours du marché pour des produits de base négociés identiques obtenus auprès des Bourses actives comme la New York Mercantile Exchange.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées par l'utilisation des cours sur des marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base et les écarts liés à l'emplacement. La société classe, dans le niveau II, les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données d'entrée sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers où il existe une insuffisance du volume des transactions ou une absence de transactions récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. *Niveau III*

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas observables.

La société peut conclure des opérations sur des produits de base pour lesquelles il n'y a pas de données de marché observables disponibles. Dans ces cas-là, les justes valeurs de niveau III sont établies en utilisant des techniques d'évaluation avec des données d'entrée reposant sur les données historiques comme la disponibilité de l'unité, la congestion du transport, les profils de la demande pour des contrats non standardisés distincts et des produits structurés, et/ou les volatilités ainsi que les corrélations entre les produits découlant des prix historiques.

TransAlta détient aussi divers contrats ayant une durée s'étirant au-delà d'une période de négociation liquide. Comme les prévisions de prix à terme ne sont pas disponibles pour la durée complète de ces contrats, leur valeur est déterminée à partir d'une prévision reposant sur une combinaison de modèles fondamentaux externes et internes, y compris l'actualisation. Par conséquent, ces contrats sont classés dans le niveau III et sont conclus à un prix donné avec des contreparties solvables.

Opérations sur les produits énergétiques

Les opérations sur les produits énergétiques comprennent des actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans les secteurs Opérations sur les produits énergétiques et Production dans le cadre des activités de négociation et de certaines activités d'impartition.

Le tableau suivant résume les facteurs clés influant sur la juste valeur des actifs et des passifs de gestion du risque par niveau de classement pour les opérations sur les produits énergétiques effectuées au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2012 et 2011 :

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2011	-	(90)	(14)	-	287	7	-	197	(7)
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	25	10	-	(3)	27	-	22	37
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	7	-	-	(10)	4	-	(3)	4
Contrats réglés	-	14	7	(1)	(210)	(14)	(1)	(196)	(7)
Abandon de la comptabilité de couverture pour certains contrats	-	(19)	-	-	15	4	-	(4)	4
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(63)	3	(1)	79	28	(1)	16	31
Information additionnelle sur le profit (la perte) relative au niveau III :									
Variation de la juste valeur incluse dans les autres éléments du résultat global			17			-			17
Profit (perte) réalisé(e) inclus(e) dans le résultat avant impôts sur le résultat			(7)			14			7
Profit latent inclus dans le résultat avant impôts sur le résultat lié aux actifs nets détenus au 31 décembre 2012			-			31			31

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2010	-	319	(20)	(1)	53	-	(1)	372	(20)
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	(66)	(19)	(13)	47	31	(13)	(19)	12
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	-	13	-	13	66	2	13	79	2
Contrats réglés	-	(187)	(1)	1	(48)	-	1	(235)	(1)
Abandon de la comptabilité de couverture pour certains contrats	-	(169)	26	-	169	(26)	-	-	-
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2011	-	(90)	(14)	-	287	7	-	197	(7)
Information additionnelle sur le profit (la perte) relative au niveau III :									
Variation de la juste valeur incluse dans les autres éléments du résultat global			(20)			-			(20)
Total du profit réalisé inclus dans le résultat avant impôts sur le résultat			1			-			1
Profit latent inclus dans le résultat avant impôts sur le résultat lié aux actifs nets détenus au 31 décembre 2011			-			33			33

Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat des secteurs Opérations sur les produits énergétiques et Production.

On estime que l'incidence de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles comme données d'entrée pour les techniques d'évaluation à partir desquelles les justes valeurs des opérations sur les produits énergétiques de niveau III sont déterminées au 31 décembre 2012 est de +/- 26 millions de dollars (33 millions de dollars au 31 décembre 2011). Les justes valeurs sont soumises à des simulations de crise en ce qui concerne les volumes et les prix. Les volumes sont soumis à des simulations de crise selon un écart type à la hausse et à la baisse à partir des données de production historiques disponibles. Les prix sont soumis à des simulations de crise concernant les contrats à long terme, pour lesquels il n'existe pas de cours sur les marchés liquides, au moyen de sources prévisionnelles internes et externes variées afin d'établir une fourchette de prix élevés et moins élevés.

Le règlement prévu des contrats en vigueur au 31 décembre 2012 pour chacune des cinq prochaines années civiles et par la suite se présente comme suit :

		2013	2014	2015	2016	2017	2018 et par la suite	Total
Couvertures	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	(9)	(14)	(15)	(17)	(9)	1	(63)
	Niveau III	-	-	-	1	-	2	3
Autres que de couverture	Niveau I	(1)	-	-	-	-	-	(1)
	Niveau II	44	28	3	3	1	-	79
	Niveau III	15	11	6	5	1	(10)	28
Total	Niveau I	(1)	-	-	-	-	-	(1)
	Niveau II	35	14	(12)	(14)	(8)	1	16
	Niveau III	15	11	6	6	1	(8)	31
Total des actifs (passifs) nets		49	25	(6)	(8)	(7)	(7)	46

Autres actifs et passifs de gestion du risque

Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations sur des produits non énergétiques, comme la dette et l'investissement net dans des établissements à l'étranger, et de transactions autres que de couverture semblables.

Le tableau suivant résume les facteurs clés influant sur la juste valeur des autres actifs et passifs de gestion du risque par niveau de classement au cours des exercices clos respectivement les 31 décembre 2012 et 2011 :

	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Passifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2011	-	(50)	-	-	-	-	-	(50)	-
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	(17)	-	-	-	-	-	(17)	-
Nouveaux contrats	-	(7)	-	-	1	-	-	(6)	-
Contrats réglés	-	24	-	-	-	-	-	24	-
Actifs (passifs) nets de gestion du risque au 31 décembre 2012	-	(50)	-	-	1	-	-	(49)	-
	Couvertures			Autres que de couverture			Total		
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau I	Niveau II	Niveau III
Passifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2010	-	(37)	-	-	1	-	-	(36)	-
Variations attribuables aux :									
Variations des prix du marché pour les contrats existants	-	25	-	-	-	-	-	25	-
Nouveaux contrats	-	(34)	-	-	(1)	-	-	(35)	-
Contrats réglés	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-
Passifs nets de gestion du risque au 31 décembre 2011	-	(50)	-	-	-	-	-	(50)	-

Les variations des autres actifs et passifs de gestion du risque liés aux positions de couverture sont reflétées dans le résultat net lorsque ces transactions ont été réglées au cours de la période ou lorsqu'il existe un niveau d'inefficacité dans la relation de couverture.

Le règlement prévu des contrats en cours au 31 décembre 2012 pour chacune des cinq prochaines années civiles et par la suite se présente comme suit :

		2013	2014	2015	2016	2017	2018 et par la suite	Total
Couvertures	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	(24)	(3)	(30)	(2)	(1)	10	(50)
	Niveau III	-	-	-	-	-	-	-
Autres que de couverture	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	1	-	-	-	-	-	1
	Niveau III	-	-	-	-	-	-	-
Total	Niveau I	-	-	-	-	-	-	-
	Niveau II	(23)	(3)	(30)	(2)	(1)	10	(49)
	Niveau III	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs (passifs) nets		(23)	(3)	(30)	(2)	(1)	10	(49)

La juste valeur des passifs financiers évaluée autrement qu'à la juste valeur est présentée comme suit :

	Juste valeur ¹				Valeur comptable totale
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total	
Dette à long terme au 31 décembre 2012²	-	4 426	-	4 426	4 217
Dette à long terme au 31 décembre 2011 ²	-	4 324	-	4 324	4 037

¹ Exclut les actifs et passifs financiers lorsque la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur compte tenu de la nature liquide de l'actif ou du passif (trésorerie et équivalents de trésorerie, créances clients, garanties versées, créances au titre de contrats de location-financement, créances à long terme, créanciers et charges à payer, garanties reçues et dividendes à verser).

² Inclut la partie courante.

C. Profits et pertes initiaux

La majorité des instruments dérivés de la société sont calculés au moyen des cours rajustés sur une Bourse active ou se prolongent au-delà de la période pour laquelle les cours en Bourse sont disponibles. Les justes valeurs de ces instruments dérivés sont calculées selon des techniques ou des modèles d'évaluation. Dans certains cas, une différence peut surgir entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le «prix de transaction») et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ce profit latent ou cette perte latente est comptabilisé en résultat net seulement si la juste valeur de l'instrument est corroborée par un cours dans un marché actif, des transactions courantes observables sur le marché qui sont pratiquement les mêmes ou une technique d'évaluation faisant appel à des données de marché observables. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, la différence est différée aux états de la situation financière consolidés dans les actifs ou passifs de gestion du risque et est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat correspondant. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur établie selon le modèle d'évaluation doit être comptabilisée dans le résultat net, et le rapprochement des variations au cours de l'exercice se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011
Profit non amorti au début de l'exercice	4	1
Nouveaux profits à l'entrée en vigueur des contrats	3	8
Amortissement comptabilisé dans le résultat net au cours de l'exercice	(2)	(5)
Profit non amorti à la fin de l'exercice	5	4

17. Activités de gestion du risque

A. Actifs et passifs de gestion du risque

Globalement, les actifs et passifs de gestion du risque se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2012				2011	
	Couvertures de l'investissement net	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Non désignés comme couvertures	Total	Total
Actifs de gestion du risque						
Opérations sur les produits énergétiques						
Courants	-	12	-	186	198	390
Non courants	-	8	-	51	59	73
Total des actifs de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	-	20	-	237	257	463
Autres						
Courants	1	1	-	1	3	1
Non courants	-	-	10	-	10	26
Total des autres actifs de gestion du risque	1	1	10	1	13	27
Passifs de gestion du risque						
Opérations sur les produits énergétiques						
Courants	-	21	-	120	141	167
Non courants	-	59	-	11	70	106
Total des passifs de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	-	80	-	131	211	273
Autres						
Courants	-	26	-	-	26	41
Non courants	-	36	-	-	36	36
Total des autres passifs de gestion du risque	-	62	-	-	62	77
Actifs (passifs) nets de gestion du risque - opérations sur les produits énergétiques	-	(60)	-	106	46	190
Autres actifs (passifs) nets de gestion du risque	1	(61)	10	1	(49)	(50)
Total des actifs (passifs) nets de gestion du risque	1	(121)	10	107	(3)	140

Des informations additionnelles sur les instruments dérivés sont présentées à leur montant net ci-après.

I. Couvertures

a. Couvertures de l'investissement net

i. Couvertures des comptes des établissements à l'étranger

La société couvre son investissement net dans les établissements à l'étranger au moyen d'emprunts libellés en dollars américains, de swaps de devises et de contrats de change à terme.

Les couvertures de l'investissement net de la société comprennent la dette à long terme libellée en dollars américains d'une valeur nominale de 770 millions de dollars américains (820 millions de dollars américains au 31 décembre 2011) et les contrats de change à terme suivants :

Aux 31 décembre	2012			2011			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Passif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme							
175 \$ AU	181 \$ CA	1	2013	185 \$ AU	184 \$ CA	(4)	2012
35 \$ US	34 \$ CA	-	2013	135 \$ US	138 \$ CA	-	2012

Au cours de 2012, la société a annulé la désignation de 300 millions de dollars d'emprunts en vertu d'une facilité de crédit libellée en dollars américains, de 50 millions de dollars américains de billets de premier rang et de 60 millions de dollars américains de contrats de change à terme à titre de couvertures de l'investissement net en raison d'une baisse de son investissement dans les établissements à l'étranger américains découlant de la dépréciation de la centrale thermique de Centralia. Le montant cumulé des profits (pertes) de change nets lié à ces couvertures jusqu'à la date de l'annulation de la désignation restera dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'établissement américain visé soit sorti du bilan. Ces instruments ont été désignés comme faisant partie de la couverture de l'investissement net de la société au 31 décembre 2011.

ii. Incidence des couvertures de l'investissement net

Le tableau suivant résume les montants avant impôts et taxes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, puis reclassés relativement aux couvertures de l'investissement net :

Exercice clos le 31 décembre 2012				
Instruments financiers inclus dans des relations de couverture de l'investissement net	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global		Emplacement du (profit) reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) avant impôts et taxes reclassé à partir des autres éléments du résultat global
Dettes à long terme	19		Change	-
Contrats de change	(4)		Change	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	15	Incidence sur les autres éléments du résultat global		-

Exercice clos le 31 décembre 2011				
Instruments financiers inclus dans des relations de couverture de l'investissement net	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global		Emplacement du (profit) reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) avant impôts et taxes reclassé à partir des autres éléments du résultat global
Dettes à long terme	(23)		Change	-
Contrats de change	(15)		Change	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(38)	Incidence sur les autres éléments du résultat global		-

Exercice clos le 31 décembre 2010				
Instruments financiers inclus dans des relations de couverture de l'investissement net	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global		Emplacement du (profit) reclassé à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) avant impôts et taxes reclassé à partir des autres éléments du résultat global
Dettes à long terme	68		Change	(3)
Contrats de change	(29)		Change	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	39	Incidence sur les autres éléments du résultat global		(3)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, une perte nette après impôts et taxes de 10 millions de dollars (perte de 1 million de dollars en 2011 et perte de 24 millions de dollars en 2010) liée à la conversion de l'investissement net de la société dans les établissements à l'étranger, déduction faite de la couverture, a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'heure actuelle, aucune couverture de l'investissement net ne comporte de partie inefficace.

b. Couvertures de flux de trésorerie

i. Gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques

Les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture au titre des opérations sur les produits énergétiques en cours de la société se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	2012		2011	
	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis
Type (en milliers)				
Électricité (MWh)	5 624	-	7 817	4
Gaz naturel (GJ)	570	37 827	2 032	39 022
Pétrole (gallons)	-	4 116	-	6 300

Au cours de 2012, des profits latents avant impôts et taxes de 90 millions de dollars (profit de 207 millions de dollars en 2011 et profit de 43 millions de dollars en 2010) liés à certaines relations de couverture de l'électricité dont la désignation a été annulée et qui sont réputés inefficaces aux fins comptables ont été retirés du cumul des autres éléments du résultat global et comptabilisés en résultat net. Les couvertures de flux de trésorerie portaient sur la production d'électricité future attendue au cours de 2012 et de 2013. Au premier trimestre de 2011, la production était évaluée comme étant très improbable compte tenu des prix alors prévus. Ces profits latents ont été calculés d'après les prix à terme alors en vigueur, qui changeront d'ici à ce que les contrats soient réglés. Si ces couvertures n'avaient pas été jugées inefficaces aux fins comptables, les produits associés à ces contrats auraient été comptabilisés dans le résultat net au moment du règlement des contrats, soit, dans la plupart des cas, au cours de 2012. Cependant, les flux de trésorerie prévus provenant de ces contrats ne changeront pas.

Au cours de 2012, la société a abandonné la comptabilité de couverture pour certaines couvertures de flux de trésorerie qui ne répondaient plus aux critères d'application de celles-ci. Au 31 décembre 2012, les profits cumulés de 2 millions de dollars continueront d'être différés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés dans le résultat net à mesure que les transactions prévues auront lieu.

ii. Gestion du risque de change

La société utilise des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères, et des contrats de change à terme et des swaps de devises pour gérer l'exposition au risque de change au titre de la dette libellée en monnaies étrangères non désignée à titre de couverture de l'investissement net.

Aux 31 décembre		2012		2011			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif (passif) à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Passif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme - encaissements et dépenses libellés en monnaies étrangères							
3 \$ US	3 \$ CA	-	2013	8 \$ US	8 \$ CA	-	2012
32 \$ CA	25 €	1	2013	103 \$ CA	74 €	(6)	2012
245 \$ CA	228 \$ US	(12)	2013-2017	250 \$ CA	233 \$ US	(8)	2012-2017
Contrats de change à terme - dette libellée en monnaies étrangères							
50 \$ CA	50 \$ US	-	2013	-	-	-	-
314 \$ CA	300 \$ US	(14)	2013	314 \$ CA	300 \$ US	(5)	2013
100 \$ CA	100 \$ US	-	2013	-	-	-	-
308 \$ CA	300 \$ US	(8)	2013	-	-	-	-
-	-	-	-	312 \$ CA	300 \$ US	(5)	2012
Swaps de devises - dette libellée en monnaies étrangères							
530 \$ CA	500 \$ US	(28)	2015	530 \$ CA	500 \$ US	(22)	2015

iii. Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2012, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt différé en cours. Au 31 décembre 2011, les swaps de taux d'intérêt différés en cours étaient assortis de taux fixes se situant entre 2,75 % et 3,43 %. Les swaps de taux d'intérêt différés servent à contrebalancer la variabilité des flux de trésorerie découlant des émissions anticipées de titres d'emprunt à long terme.

Aux 31 décembre		2012		2011		
Notionnel	Passif à la juste valeur	Échéance	Notionnel	Passif à la juste valeur	Échéance	
-	-	-	300 \$ US	(25)	2012	

iv. Incidence des couvertures de flux de trésorerie

Les tableaux ci-dessous résument les montants avant impôts et taxes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, puis reclassés relativement aux couvertures de flux de trésorerie :

Exercice clos le 31 décembre 2012					
Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Contrats sur produits de base	36	Produits des activités ordinaires	15	Produits des activités ordinaires	(90)
Contrats de change à terme sur les produits de base	(3)	Produits des activités ordinaires	1	Produits des activités ordinaires	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(3)	Immobilisations corporelles	7	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de la dette en dollars américains	(20)	(Profit) perte de change	30	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	(6)	(Profit) perte de change	13	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	(15)	Charge d'intérêt	2	Charge d'intérêt	3
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(11)	Incidence sur les autres éléments du résultat global	68	Incidence sur le résultat net	(87)

Exercice clos le 31 décembre 2011					
Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Contrats sur produits de base	(92)	Produits des activités ordinaires	(43)	Produits des activités ordinaires	(207)
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(3)	Immobilisations corporelles	-	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de la dette en dollars américains	3	(Profit) perte de change	(36)	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	7	(Profit) perte de change	13	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	(25)	Charge d'intérêt	2	Charge d'intérêt	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	(110)	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(64)	Incidence sur le résultat net	(207)

Exercice clos le 31 décembre 2010					
Dérivés inclus dans des relations de couverture de flux de trésorerie	Partie efficace			Partie inefficace	
	Profit (perte) avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	Emplacement (du profit) de la perte reclassé(e) à partir des autres éléments du résultat global	(Profit) perte avant impôts et taxes comptabilisé(e) dans les résultats
Contrats sur produits de base	282	Produits des activités ordinaires	(191)	Produits des activités ordinaires	(43)
Contrats de change à terme sur les couvertures de projets	(15)	Immobilisations corporelles	11	(Profit) perte de change	-
Contrats de change à terme sur les couvertures de la dette en dollars américains	(14)	(Profit) perte de change	13	(Profit) perte de change	-
Swaps de devises	(10)	(Profit) perte de change	26	(Profit) perte de change	-
Swaps de taux d'intérêt différés	(9)	Charge d'intérêt	1	Charge d'intérêt	-
Incidence sur les autres éléments du résultat global	234	Incidence sur les autres éléments du résultat global	(140)	Incidence sur le résultat net	(43)

Au cours des 12 prochains mois, la société estime que 13 millions de dollars de pertes après impôts et taxes seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net. Ces estimations supposent le maintien des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change au fil du temps; cependant, les montants réels qui seront reclassés dépendront des fluctuations de ces facteurs.

c. Couvertures de la juste valeur

i. Gestion du risque de taux d'intérêt

La société a converti une partie de sa dette à taux d'intérêt fixe, dont le taux est de 6,65 % (5,75 % et 6,65 % au 31 décembre 2011), en une dette à taux d'intérêt variable fondé sur le LIBOR aux États-Unis au moyen de swaps de taux d'intérêt, comme il est présenté dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre 2012			2011		
Notionnel	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel	Actif à la juste valeur	Échéance
50 \$ US	10	2018	150 \$ US	25	2018

Compte tenu des swaps de taux d'intérêt décrits ci-dessus, 24 % de la dette de la société au 31 décembre 2012 était assujettie à des taux d'intérêt variables (23 % au 31 décembre 2011).

ii. Incidence des couvertures de la juste valeur

Le tableau suivant résume l'incidence avant impôts et taxes des couvertures de la juste valeur, y compris la tranche inefficace, dans les comptes de résultat consolidés :

Exercices clos les 31 décembre		2012	2011	2010
Dérivés inclus dans des relations de couverture de la juste valeur	Emplacement du profit (de la perte) comptabilisé(e) dans les résultats			
Contrats sur taux d'intérêt	Charge d'intérêt nette	(16)	4	8
Dette à long terme	Charge d'intérêt nette	15	(3)	(8)
Incidence sur le résultat net		(1)	1	-

II. Éléments autres que de couverture

La société conclut diverses transactions sur instruments dérivés, et exerce d'autres activités contractuelles, qui ne satisfont pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou pour lesquelles il a été décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Ainsi, les actifs et passifs connexes sont classés comme détenus à des fins de transaction. Les profits ou pertes réalisés et latents nets découlant des variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont présentés dans le résultat au cours de la période où surviennent les variations.

a. Gestion du risque des opérations sur les produits énergétiques

Aux 31 décembre		2012		2011	
Type (en milliers)	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Notionnel vendu	Notionnel acquis	
Électricité (MWh)	40 962	32 051	56 374	47 133	
Gaz naturel (GJ)	1 021 137	1 018 557	1 007 959	1 030 710	
Transport (MWh)	-	4 944	-	2 908	
Émissions (tonnes)	138	128	-	-	
Pétrole (gallons)	-	7 560	-	6 552	

b. Autres éléments autres que de couverture dérivés

Aux 31 décembre 2012				2011			
Notionnel vendu	Notionnel acquis	Actif à la juste valeur	Échéance	Notionnel vendu	Notionnel acquis	Passif à la juste valeur	Échéance
Contrats de change à terme							
21 \$ CA	20 \$ AU	-	2013	37 \$ CA	36 \$ AU	-	2012
127 \$ CA	128 \$ US	1	2013-2014	19 \$ CA	19 \$ US	-	2012

c. Swaps sur rendement total

La société a des programmes de rémunération et d'unités d'actions différées dont les valeurs dépendent du prix des actions ordinaires de la société. La société a fixé une partie du montant du règlement de ces programmes en concluant un swap sur rendement total pour lequel la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée. Le swap sur rendement total est réglé au comptant tous les trimestres d'après la différence existant entre le prix fixe et le prix du marché des actions ordinaires de la société à la fin de chaque trimestre.

d. *Incidence des éléments autres que de couverture*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société a comptabilisé une perte latente nette de 123 millions de dollars (profit de 123 millions de dollars en 2011 et profit de 33 millions de dollars en 2010) liée aux instruments dérivés sur les produits de base.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, une perte de 4 millions de dollars (perte de 4 millions de dollars en 2011 et néant en 2010) liée aux dérivés de change et aux autres dérivés a été comptabilisée, et comprenait un profit latent net de 1 million de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2011 et profit de 2 millions de dollars en 2010) et une perte réalisée nette de 5 millions de dollars (perte de 7 millions de dollars en 2011 et perte de 2 millions de dollars en 2010).

B. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

L'analyse qui suit se limite à la nature et à l'étendue des risques découlant des instruments financiers.

I. Risque de marché

a. Risque lié au prix des produits de base

La société est exposée aux fluctuations de certains prix des produits de base dans le cadre de ses activités de production d'électricité et de négociation pour compte propre, y compris le prix du marché de l'électricité et des combustibles utilisés pour produire de l'électricité. La plupart des contrats de production d'électricité et d'approvisionnement en combustible connexe de la société sont considérés comme des contrats pour la livraison ou la réception d'un élément non financier selon les exigences de la société en matière d'utilisation à ses propres fins et non comme des instruments financiers. Ainsi, l'analyse du risque lié au prix des produits de base est limitée aux activités de négociation pour compte propre de la société et aux instruments dérivés sur les produits de base utilisés dans les relations de couverture associées aux activités de production d'électricité de la société.

La société a une politique de gestion du risque lié aux produits de base (la «politique») qui régit les opérations sur les produits de base effectuées dans le cadre de ses activités de négociation pour compte propre et celles effectuées afin de gérer le risque lié au prix des produits de base à son entreprise de production. La politique définit et précise les responsabilités en matière de contrôle et de gestion associées aux activités des produits de base, ainsi que la nature et la fréquence des rapports exigés sur ces activités.

i. Risque lié au prix des produits de base – Négociation pour compte propre

Le secteur Opérations sur les produits énergétiques de la société dirige les activités de négociation pour compte propre et a recours à divers instruments pour gérer le risque, réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché.

Conformément à la politique, les activités de négociation pour compte propre sont assujetties à des limites et à des contrôles, y compris la limite de la valeur à risque («VaR»). Le conseil d'administration approuve la limite pour la VaR totale découlant des activités de négociation pour compte propre. La VaR est la mesure la plus fréquemment employée pour faire le suivi et gérer le risque de marché associé aux positions de négociation. Une mesure de la VaR donne, à un niveau de confiance précis, une perte maximale estimée avant impôts et taxes qui pourrait être subie sur une période donnée. La VaR sert à déterminer les variations possibles de la valeur du portefeuille de négociation pour compte propre de la société sur une période de trois jours avec un niveau de confiance de 95 % résultant des fluctuations normales du marché. La VaR est estimée au moyen de l'approche de la variance/covariance historique.

La VaR est une mesure qui comporte des limites inhérentes. L'utilisation de l'information historique dans le cadre de l'estimation suppose que les fluctuations des prix par le passé seront représentatives du risque de marché futur. Ainsi, elle peut n'être significative que dans une conjoncture normale du marché. Les événements extrêmes du marché ne sont pas pris en compte par cette mesure du risque. En outre, en raison de l'utilisation du délai d'évaluation de trois jours, ces positions peuvent être liquidées ou couvertes en l'espace de trois jours, bien que cela puisse ne pas être possible si le marché devient illiquide.

La société reconnaît les limites de la VaR et utilise activement d'autres contrôles, y compris les restrictions sur les instruments autorisés, les limites volumétriques et de temps, le test de tension des divers portefeuilles et du portefeuille total de négociation pour compte propre, et les examens de la direction lorsque les limites de la perte sont dépassées.

Les fluctuations des prix du marché associés aux activités de négociation pour compte propre influent sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La VaR au 31 décembre 2012 liée aux activités de négociation de la société sur les produits énergétiques pour compte propre était de 2 millions de dollars (5 millions de dollars en 2011 et 5 millions de dollars en 2010).

ii. Risque lié au prix des produits de base – Production

Le secteur Production utilise divers contrats sur produits de base afin de gérer le risque lié au prix des produits de base découlant de la production d'électricité, des achats de combustible, des émissions et des sous-produits qu'il juge appropriés. Une politique de gestion du risque lié aux produits de base est dressée et approuvée chaque année et décrit les stratégies de couverture prévues associées aux actifs de production de la société et aux risques correspondants liés aux produits de base. Les contrôles incluent des restrictions sur les instruments autorisés, des examens par la direction des divers portefeuilles et l'approbation des opérations sur les actifs susceptibles d'accroître la volatilité potentielle du résultat net présenté par la société.

TransAlta a conclu divers contrats avec d'autres parties en vertu desquels les autres parties ont convenu de payer à TransAlta un prix fixe pour l'électricité. Même si les contrats ne créent pas tous une obligation de livraison d'électricité aux autres parties, la société estime qu'elle

dispose d'une production d'électricité suffisante pour remplir ces contrats et, lorsque c'était possible, a désigné ces contrats comme couvertures de flux de trésorerie aux fins comptables. Par conséquent, les fluctuations des prix du marché associées à ces couvertures de flux de trésorerie n'ont pas d'incidence sur le résultat net au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Au contraire, les variations de la juste valeur sont différées jusqu'au règlement au moyen du cumul des autres éléments du résultat global, moment auquel le profit net ou la perte nette découlant de la combinaison de l'instrument de couverture et de l'élément couvert influe sur le résultat net.

Au 31 décembre 2012, la VaR liée aux instruments dérivés sur les produits de base de la société utilisés dans les activités de couverture de la production s'établissait à 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2011 et 52 millions de dollars en 2010).

La politique de la société relative aux opérations adossées à des actifs consiste à essayer d'atteindre le statut des contrats d'achat ou de vente ou de répondre aux conditions d'application de la comptabilité de couverture. En ce qui concerne les positions et couvertures économiques qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture ou les opérations d'optimisation à court terme comme les rachats conclus afin de compenser les positions de couverture existantes, ces opérations sont évaluées à la valeur du marché, les variations des prix du marché liées à celles-ci ayant une incidence sur le résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Au 31 décembre 2012, la VaR liée à ces opérations s'établissait à 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2011 et 6 millions de dollars en 2010).

b. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier peuvent fluctuer en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les coûts d'emprunt et les paiements de capacité tirés de CAÉ. Les variations du coût du capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, l'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des variations des taux d'intérêt du marché se répercutant sur la dette à taux variable, les actifs portant intérêt, les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés aux fins de couverture de taux d'intérêt, est décrite ci-après. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une hausse ou une baisse de 50 points de base est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre des taux d'intérêt du marché.

Exercices clos les 31 décembre	2012		2011		2010	
	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹	Augmentation du résultat net ¹	Perte au titre des autres éléments du résultat global ¹
Variation de 50 points de base	4	-	4	(8)	4	-

¹ Ce calcul suppose une diminution des taux d'intérêt du marché. Une augmentation aurait l'effet contraire.

c. Risque de change

La société court des risques à l'égard de diverses devises, comme l'euro, le dollar américain et le dollar australien, par suite des placements et activités dans des territoires étrangers, du résultat net de ces activités et de l'acquisition de matériel et de services auprès de fournisseurs étrangers.

La sensibilité au risque de change décrite ci-après est limitée au risque lié aux instruments financiers libellés dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2012, 2011 et 2010, l'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies étrangères autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-après. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une augmentation ou une diminution moyenne de 0,05 \$ (0,06 \$ en 2011 et 0,06 \$ en 2010) de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre.

Exercices clos les 31 décembre	2012		2011		2010	
	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}	Diminution du résultat net ¹	Profit au titre des autres éléments du résultat global ^{1,2}
Monnaie étrangère						
\$ US	(2)	11	(4)	11	(4)	9
\$ AU	-	-	-	-	1	-
€	-	1	-	3	-	-
Total	(2)	12	(4)	14	(3)	9

¹ Ces calculs supposent une augmentation de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une diminution aurait l'effet contraire.

² L'incidence du change liée aux instruments financiers désignés comme instruments de couverture dans les couvertures de l'investissement net a été exclue.

II. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que les clients ou les contreparties occasionnent une perte financière à la société en ne s'acquittant pas de leurs obligations, ainsi que le risque lié aux variations de la solvabilité des entités lorsque celles-ci exposent la société à un risque commercial. La société gère activement son risque de crédit en évaluant la capacité des contreparties à respecter leurs engagements en vertu des contrats visés avant de les conclure. La société examine minutieusement la solvabilité de toutes les contreparties et, le cas échéant, obtient des garanties des sociétés, des garanties en espèces ou des lettres de crédit pour assurer le recouvrement ultime de ces créances. Dans le cas des montages et des opérations liés aux produits de base, la société fixe des limites de crédit strictes pour chaque contrepartie et surveille les expositions quotidiennement. TransAlta utilise des conventions standardisées qui permettent de compenser les risques et qui comprennent fréquemment des provisions pour marges. Si les limites de crédit sont dépassées, TransAlta exigera une garantie de la contrepartie ou suspendra ses activités de négociation avec cette dernière. TransAlta est exposée à un risque de crédit minimal pour ce qui est du CAÉ des centrales thermiques de l'Alberta, car les créances sont en grande partie garanties par des lettres de crédit.

La société utilise les notes de solvabilité externes, ainsi que les notes de solvabilité internes dans les situations où des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Le tableau suivant décrit la distribution, par note de solvabilité, des actifs financiers au 31 décembre 2012 :

<i>(en pourcentage)</i>	Notation de première qualité	Notation de qualité inférieure	Total
Créances clients	92	8	100
Actifs de gestion du risque	96	4	100

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 31 décembre 2012, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, est représentée par les valeurs comptables actuelles des créances clients et des actifs de gestion du risque figurant dans les états de la situation financière consolidés. Les lettres de crédit et les liquidités sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants. L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard d'un seul client sur le plan des activités et des couvertures liées aux produits de base, à l'exception des créances sur le marché de la Californie (voir la note 36) et compte tenu de la juste valeur des positions de négociation ouvertes, déduction faite des garanties détenues, était de 25 millions de dollars au 31 décembre 2012 (38 millions de dollars en 2011).

Au 31 décembre 2012, TransAlta avait conclu un contrat avec une contrepartie dont la position de règlement nette représentait plus de 10 % du total des créances clients à la fin de l'exercice. La société a évalué le risque de défaut lié à cette contrepartie comme étant minime.

La société utilise une provision pour créances douteuses pour la comptabilisation des créances irrécouvrables potentielles associées à ses créances clients. Un rapprochement du compte pour l'exercice est présenté à la note 15.

III. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la société d'avoir accès au capital requis pour ses activités de négociation pour compte propre, ses opérations de couverture du prix des produits de base, ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette et les activités générales du siège social. Des notes de première qualité soutiennent ces activités et facilitent l'accès aux marchés financiers au moyen des cycles de produits de base et de crédit. TransAlta tient à maintenir une situation financière solide ainsi que des notes de crédit de première qualité stables.

Des contreparties concluent certains contrats de vente et d'achat de gaz naturel et d'électricité à des fins de ventes adossées à des créances et d'activités de négociation pour compte propre. Les modalités de ces contrats peuvent exiger que les contreparties fournissent des garanties lorsque la juste valeur de l'obligation en vertu de ces contrats dépasse les limites de crédit consenties. Une baisse de la note par certaines agences peut entraîner une diminution des limites de crédit consenties et augmenter ainsi le montant de la garantie qui doit être fournie.

TransAlta gère le risque de liquidité en surveillant la liquidité des positions de négociation, en préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché, en fournissant régulièrement des rapports au comité de gestion des risques, à la haute direction et au conseil d'administration sur l'exposition de nos activités de négociation pour compte propre au risque de liquidité, et en maintenant des notes de crédit de première qualité.

L'analyse des échéances des passifs financiers nets de la société au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et par la suite	Total
Créiteurs et charges à payer	495	-	-	-	-	-	495
Garanties reçues	2	-	-	-	-	-	2
Dette ¹	607	209	654	680	2	2 055	4 207
(Actifs) passifs de gestion du risque – opérations sur les produits énergétiques	(49)	(25)	6	8	7	7	(46)
Autres (actifs) passifs de gestion du risque	23	3	30	2	1	(10)	49
Intérêt sur la dette à long terme	212	185	153	138	127	802	1 617
Dividendes à verser	75	-	-	-	-	-	75
Total	1 365	372	843	828	137	2 854	6 399

¹ Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture et inclut les facilités de crédit utilisées qui devraient venir à échéance en 2013, 2014 et 2016.

C. Garantie

I. Actifs financiers donnés en garantie

Au 31 décembre 2012, la société avait fourni 19 millions de dollars (45 millions de dollars en 2011) au comptant en garantie à des chambres de compensation réglementées à titre de sûreté pour des opérations liées aux produits de base. Ces fonds sont détenus dans des comptes distincts par les chambres de compensation.

II. Actifs financiers détenus en garantie

Au 31 décembre 2012, la société avait reçu 2 millions de dollars (16 millions de dollars en 2011) au comptant en garantie des obligations de contreparties. Selon les modalités des contrats, la société peut être tenue de verser des intérêts sur le solde impayé et de rembourser le capital lorsque les contreparties s'acquittent de leurs obligations contractuelles, ou lorsque le montant de l'obligation diminue par suite des variations de la valeur du marché. Les intérêts à payer aux contreparties sur les garanties reçues sont calculés selon les modalités de chaque contrat.

III. Modalités conditionnelles d'instruments dérivés

Des garanties sont fournies dans le cours normal des affaires d'après la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la société comme le déterminent certaines grandes agences d'évaluation du crédit. Certains instruments dérivés de la société contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient. Si, en raison de ce type d'événement, les titres d'emprunt de premier rang non garantis de la société ne sont plus considérés comme des titres de première qualité, les contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger des garanties complètes de façon continue.

Au 31 décembre 2012, la société avait fourni une garantie de 85 millions de dollars (62 millions de dollars en 2011) sous la forme de lettres de crédit sur des instruments dérivés principalement dans une position de passif net. Certains contrats de dérivés contiennent des clauses conditionnelles liées au risque de crédit, y compris une révision à la baisse de la note de crédit. Si pareille révision survenait, la société serait tenue de fournir une garantie additionnelle de 77 millions de dollars à ses contreparties, selon la valeur des dérivés au 31 décembre 2012.

18. Liquidités soumises à restrictions

Au 31 décembre 2012, la société détenait 2 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (17 millions de dollars en 2011) ne pouvant être utilisés à des fins générales, dont la totalité ne se rapporte qu'au projet Pioneer.

19. Stocks

Les stocks détenus dans le cours normal des affaires, qui comprennent du charbon, des crédits d'émission et du gaz naturel, sont évalués au coût ou à leur valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. Les stocks détenus aux fins des opérations sur les produits énergétiques, qui comprennent le gaz naturel et les émissions et quotas d'émission, sont évalués à la juste valeur moins les coûts de la vente.

Les composantes des stocks sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2012	2011
Charbon	76	78
Gaz naturel	2	5
Crédits d'émission achetés	4	2
Total	82	85

La variation des stocks se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2010	53
Achats nets	30
Variation des taux de change	2
Solde au 31 décembre 2011	85
Achats nets	42
Réductions de valeur	(52)
Reprises de réductions de valeur	8
Variation des taux de change	(1)
Solde au 31 décembre 2012	82

Au cours de 2012, la société a comptabilisé une réduction de valeur nette de 44 millions de dollars des stocks de charbon à la centrale thermique de Centralia. Cette réduction de valeur de 44 millions de dollars était composée d'une réduction de valeur de 52 millions de dollars et d'une reprise de 8 millions de dollars. La réduction de valeur de 52 millions de dollars découlait de l'annulation antérieure de la désignation des couvertures à la centrale thermique de Centralia et de la faiblesse continue des prix dans la région du nord-ouest du Pacifique. En raison de cette annulation, la société n'a pu inclure ces contrats dans le calcul de la valeur recouvrable nette des stocks. La reprise de 8 millions de dollars découle du redressement des prix de l'électricité et d'une baisse des charges opérationnelles par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Aucun stock n'a été donné en garantie à l'égard de passifs.

20. Impôts sur le résultat à recevoir

En 2008, la société a fait l'objet d'une nouvelle cotisation par les autorités fiscales du Canada relativement à la vente du secteur Transport qu'elle exploitait précédemment, en vertu de laquelle elle a dû verser 49 millions de dollars en impôts et intérêts. La société a contesté cette nouvelle cotisation. En 2010, la Cour canadienne de l'impôt a rendu une décision autorisant le recouvrement par la société d'un montant de 38 millions de dollars payé précédemment au titre des impôts et intérêts. En 2010, TransAlta a interjeté appel auprès de la Cour fédérale pour obtenir les 11 millions de dollars qui restaient. La décision de la Cour fédérale a été reçue le 20 janvier 2012, et elle a été rendue en faveur de TransAlta. La Couronne avait 60 jours à partir de la date du jugement pour interjeter appel. Aucun appel n'a été interjeté par la Couronne. TransAlta a reçu 9 millions de dollars jusqu'à ce jour en 2012, et s'attend à recevoir le reste des 2 millions de dollars au cours du premier trimestre de 2013.

21. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations corporelles est présenté ci-après :

	Terrains	Production thermique	Production gazière	Production d'énergie renouvelable	Biens et matériel miniers	Actifs en construction	Pièces de rechange amortissables et autres ¹	Total
Coût								
Au 31 décembre 2010	71	4 567	1 793	2 426	920	982	246	11 005
Acquisitions	-	1	-	-	-	448	4	453
Cessions	-	(1)	(3)	-	(1)	-	(1)	(6)
Imputation pour dépréciation d'actifs (note 11)	-	-	-	(17)	-	-	-	(17)
Révision et augmentation des coûts de démantèlement et de remise en état	-	12	2	6	7	-	-	27
Démantèlement d'actifs	-	(70)	(23)	(4)	(8)	-	(5)	(110)
Variation des taux de change	-	28	7	-	1	-	-	36
Acquisitions	-	-	-	10	-	-	-	10
Transferts	3	1 002	67	85	26	(1 234)	39	(12)
Au 31 décembre 2011	74	5 539	1 843	2 506	945	196	283	11 386
Acquisitions	-	-	-	1	-	683	19	703
Cessions	-	(10)	(1)	-	-	-	-	(11)
Imputation pour dépréciation d'actifs (notes 7 et 11)	-	(378)	-	(18)	(12)	-	-	(408)
Reprise de l'imputation pour dépréciation d'actifs (note 11)	-	29	-	-	12	-	-	41
Révision et augmentation des coûts de démantèlement et de remise en état	-	(14)	11	(4)	(6)	-	-	(13)
Démantèlement d'actifs	-	(145)	(22)	(8)	(9)	-	(1)	(185)
Variation des taux de change	-	(20)	(1)	-	(1)	(1)	(1)	(24)
Transferts	1	383	40	59	30	(536)	15	(8)
Au 31 décembre 2012	75	5 384	1 870	2 536	959	342	315	11 481
Amortissement cumulé								
Au 31 décembre 2010	-	2 196	733	368	376	-	57	3 730
Amortissement	-	242	98	84	41	-	10	475
Cessions	-	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)
Démantèlement d'actifs	-	(63)	(19)	(2)	(6)	-	-	(90)
Variation des taux de change	-	11	4	-	1	-	-	16
Transferts	-	-	(14)	-	-	-	-	(14)
Au 31 décembre 2011	-	2 386	802	449	411	-	67	4 115
Amortissement	-	257	97	87	38	-	12	491
Démantèlement d'actifs	-	(120)	(17)	(3)	(6)	-	-	(146)
Variation des taux de change	-	(13)	(1)	-	(1)	-	-	(15)
Transferts	-	-	(7)	(1)	-	-	-	(8)
Au 31 décembre 2012	-	2 510	874	532	442	-	79	4 437
Valeur comptable								
Au 31 décembre 2010	71	2 371	1 060	2 058	544	982	189	7 275
Au 31 décembre 2011	74	3 153	1 041	2 057	534	196	216	7 271
Au 31 décembre 2012	75	2 874	996	2 004	517	342	236	7 044

¹ Comprennent les pièces de rechange importantes et l'équipement de sécurité disponible, mais non encore en service, et les pièces de rechange utilisées pour les travaux d'entretien courant, préventif et planifié.

La société a incorporé des intérêts de 4 millions de dollars dans le coût des immobilisations corporelles (31 millions de dollars en 2011) à un taux moyen pondéré de 5,41 % (5,34 % en 2011).

En 2011, la société a ramené la valeur de certaines pièces de rechange amortissables à leur valeur recouvrable estimative, ce qui a entraîné une augmentation de 4 millions de dollars avant impôts et taxes de la charge d'amortissement dans le secteur Production.

22. Goodwill

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises a été affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies des acquisitions, comme suit :

Aux 31 décembre	2012	2011
Opérations sur les produits énergétiques	30	30
Énergie renouvelable	417	417
Total du goodwill	447	447

Pour évaluer si le goodwill a subi une perte de valeur, la valeur comptable des UGT (y compris le goodwill) est comparée à la valeur recouvrable des UGT. La valeur recouvrable est calculée d'après la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le test de dépréciation du goodwill est effectué sur une base annuelle. La valeur recouvrable excède la valeur comptable des UGT, et il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2012, 2011 ou 2010.

Goodwill - Énergie renouvelable

Dans le cadre du test de dépréciation du goodwill des UGT d'énergie renouvelable en 2012, la société s'est fiée au calcul détaillé de la valeur recouvrable effectué en 2011. Par conséquent, l'information présentée ci-après en ce qui a trait aux estimations utilisées pour évaluer les valeurs recouvrables relève du calcul de 2011.

La société a déterminé la valeur recouvrable des UGT d'énergie renouvelable en calculant leur juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen des projections actualisées des flux de trésorerie. Les prévisions à long terme de la société, qui représentent les flux de trésorerie prévus des centrales sur leur durée d'utilité prévue variant de 8 ans à 58 ans, constituent les principales sources d'information pour déterminer la juste valeur. Les prévisions portent sur la production d'électricité, les ventes, les produits, les charges opérationnelles et les dépenses d'investissement. Bien que la société élabore les plans, les différentes hypothèses à l'égard des prix de l'électricité et du gaz naturel, et des taux d'inflation sont formulées par la haute direction. Ces hypothèses tiennent compte des prix existants et prévus, de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions, d'autres facteurs macroéconomiques et des tendances et variations historiques. Les résultats relatifs aux prévisions à long terme sont passés en revue et approuvés par la haute direction.

Les principales hypothèses ayant une incidence sur le calcul de la juste valeur des UGT d'énergie renouvelable portent sur la production d'électricité et les prix de vente. Les prévisions au titre de la production d'électricité de chaque centrale sont établies en tenant compte des contrats de vente d'électricité, de la production passée, de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions et des projets d'entretien et d'expansion des immobilisations. Les prix de vente prévus pour chaque centrale sont déterminés en tenant compte des prix des contrats pour les centrales faisant l'objet de contrats à long ou à court terme, des courbes des prix à terme des centrales marchandes et de l'équilibre entre l'offre et la demande dans les régions. Lorsque les courbes des prix à terme ne sont pas disponibles pour la durée d'utilité de la centrale, les prix sont établis au moyen de techniques d'extrapolation qui reposent sur les données historiques du secteur ainsi que sur les données propres à la société. Des taux d'actualisation variant entre 5,3 % et 7,7 % ont été utilisés aux fins du calcul de dépréciation du goodwill.

Aucun changement raisonnablement possible des hypothèses ne donnerait lieu à une dépréciation du goodwill.

23. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des variations de la valeur comptable des immobilisations incorporelles est présenté ci-après :

	Droits relatifs aux mines de charbon	Logiciels et autres	Contrats d'électricité	Immobilisations incorporelles en cours de développement	Total
Coût					
Au 31 décembre 2010	147	108	173	14	442
Acquisitions	5	2	-	23	30
Démantèlement	-	(2)	-	-	(2)
Transferts	-	19	-	(19)	-
Au 31 décembre 2011	152	127	173	18	470
Acquisitions	6	-	-	33	39
Démantèlement	-	(5)	-	-	(5)
Transferts	-	11	-	(11)	-
Au 31 décembre 2012	158	133	173	40	504
Amortissement cumulé					
Au 31 décembre 2010	92	59	11	-	162
Amortissement	4	22	8	-	34
Démantèlement	-	(2)	-	-	(2)
Au 31 décembre 2011	96	79	19	-	194
Amortissement	4	19	8	-	31
Démantèlement	-	(5)	-	-	(5)
Au 31 décembre 2012	100	93	27	-	220
Valeur comptable					
Au 31 décembre 2010	55	49	162	14	280
Au 31 décembre 2011	56	48	154	18	276
Au 31 décembre 2012	58	40	146	40	284

24. Autres actifs

Les composantes des autres actifs sont comme suit :

Aux 31 décembre	2012	2011
Frais de permis différés	21	22
Frais de mise en valeur de projets	35	33
Frais de service différés	19	18
Dépôt au titre du transport vers l'unité 3 de la centrale de Keephills	7	8
Divers	8	9
Total des autres actifs	90	90

Les frais de permis différés se rapportent essentiellement à des permis de louer des terrains sur lesquels certains actifs de production sont situés, et ils sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs de production auxquels les permis ont trait.

Les frais de mise en valeur de projets englobent les frais externes, directs et différentiels engagés au cours de l'étape de mise en valeur des projets d'électricité futurs. La valeur comptable de ces coûts est évaluée chaque période, et les montants non recouvrables au titre des projets dont la réalisation est devenue improbable sont passés en charges. En 2011, la société a radié 6 millions de dollars au titre des frais de mise en valeur liés au projet éolien de Saint-Valentin.

Les frais de service différés correspondent aux paiements contractuels de TransAlta pour les projets en immobilisations partagés devant être mis en œuvre aux sites de l'unité 3 de la centrale de Genesee et de l'unité 3 de la centrale de Keephills. Ces coûts sont amortis sur la durée de vie de ces projets.

Le dépôt au titre du transport vers l'unité 3 de la centrale de Keephills représente la quote-part revenant à TransAlta d'un dépôt exigé par la province. Le montant intégral du dépôt devrait être remboursé au cours des neuf prochaines années, à condition que certains critères de rendement soient respectés.

25. Provisions pour frais de démantèlement et autres provisions

La variation des soldes des provisions pour frais de démantèlement et autres provisions est présentée ci-après :

	Démantèlement et remise en état	Restructuration	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2010	285	-	25	310
Passifs contractés	20	-	67	87
Passifs réglés	(33)	-	(14)	(47)
Désactualisation	18	-	1	19
Cessions	(1)	-	(1)	(2)
Révisions des flux de trésorerie estimés	2	-	4	6
Révisions des taux d'actualisation	8	-	-	8
Reprises	-	-	(1)	(1)
Variation des taux de change	2	-	-	2
Solde au 31 décembre 2011	301	-	81	382
Passifs contractés	16	13	56	85
Passifs réglés	(44)	(5)	(17)	(66)
Désactualisation	16	-	1	17
Cessions	-	-	-	-
Révisions des flux de trésorerie estimés	(11)	-	2	(9)
Révisions des taux d'actualisation	(15)	-	-	(15)
Reprises ¹	-	-	(81)	(81)
Variation des taux de change	(1)	-	-	(1)
Solde au 31 décembre 2012	262	8	42	312

¹ Comprennent les provisions au titre des unités 1 et 2 et de l'unité 3 de la centrale de Sundance, qui ont été reprises par suite de la conclusion des arbitrages relatifs à ces unités en 2012.

	Démantèlement et remise en état	Restructuration	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2011	301	-	81	382
Partie courante	26	-	73	99
Partie non courante	275	-	8	283
Solde au 31 décembre 2012	262	8	42	312
Partie courante	13	8	12	33
Partie non courante	249	-	30	279

A. Démantèlement et remise en état

La société comptabilise une provision pour toutes les centrales à l'égard desquelles TransAlta a l'obligation juridique ou implicite d'enlever les installations à la fin de leur durée d'utilité et de remettre le site en état. TransAlta estime à environ 1,0 milliard de dollars le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter de ces obligations entre 2013 et 2072. La grande partie des coûts sera engagée entre 2020 et 2050. Au 31 décembre 2012, la société avait fourni un cautionnement de 136 millions de dollars américains (131 millions de dollars américains en 2011) pour soutenir ses obligations futures liées au démantèlement à la mine de charbon de Centralia. Au 31 décembre 2012, la société avait fourni des lettres de crédit d'un montant de 79 millions de dollars (69 millions de dollars en 2011) à titre de soutien des obligations futures liées au démantèlement de la mine de l'Alberta.

B. Provisions pour coûts de restructuration (voir la note 4)

La provision de restructuration est liée à la restructuration effectuée par la société de ses ressources dans le cadre de sa stratégie en cours pour améliorer continuellement l'excellence opérationnelle et accélérer sa croissance.

C. Autres provisions

Les autres provisions comprennent un montant lié à la tranche des engagements en matière de prix fixe de la société en vertu de plusieurs contrats de transport garantis de gaz naturel se rapportant à du transport qui ne devrait pas être utilisé. Par conséquent, les coûts inévitables pour satisfaire à ces obligations sont supérieurs aux avantages économiques attendus des contrats. Les contrats viennent à échéance en 2018.

Les autres provisions incluent également les provisions découlant des activités opérationnelles continues et comprennent les montants relatifs aux différends commerciaux entre la société et ses clients ou ses fournisseurs. Les renseignements à l'égard du moment prévu du règlement et des incertitudes qui pourraient avoir une incidence sur le montant ou le moment du règlement n'ont pas été présentés, puisque cela pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société à régler ces provisions d'une manière favorable.

26. Dette à long terme

A. Encours

Aux 31 décembre	2012			2011		
	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹	Valeur comptable	Valeur nominale	Intérêt ¹
Facilités de crédit ²	950	950	2,4 %	806	806	2,1 %
Débetures	839	851	6,6 %	833	851	6,6 %
Billets de premier rang ³	2 017	1 990	5,6 %	1 979	1 940	6,0 %
Dette sans recours ⁴	375	380	5,9 %	375	382	5,9 %
Divers	36	36	6,5 %	44	44	6,6 %
	4 217	4 207		4 037	4 023	
Moins : partie courante de la dette avec recours	(606)	(606)		(314)	(314)	
Moins : partie courante de la dette sans recours	(1)	(1)		(2)	(2)	
Total de la dette à long terme	3 610	3 600		3 721	3 707	

¹ L'intérêt est calculé à un taux moyen pondéré en fonction de l'encours du capital avant l'effet de la couverture.

² Composées d'acceptations bancaires et d'autres emprunts commerciaux en vertu de facilités de crédit consenties à long terme. Incluent 300 millions de dollars américains au 31 décembre 2012 (300 millions de dollars américains en 2011).

³ Valeur nominale de 2,0 milliards de dollars américains au 31 décembre 2012 (1,9 milliard de dollars américains en 2011).

⁴ Inclut 20 millions de dollars américains au 31 décembre 2012 (20 millions de dollars américains en 2011).

Une tranche des composantes à taux fixe des débetures et des billets de premier rang de la société a été couverte au moyen des swaps de taux d'intérêt fixes-variables (voir la note 17) et est comptabilisée à la juste valeur. Le solde de la dette à long terme n'est pas couvert et est comptabilisé au coût amorti.

Les **facilités de crédit** proviennent de la facilité de crédit bancaire consortiale consentie de 1,5 milliard de dollars et de la facilité consentie par la société d'un montant de 300 millions de dollars américains. La facilité bancaire consortiale consentie de 1,5 milliard de dollars constitue la principale source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la société. La facilité est une facilité de crédit renouvelable chaque quatre ans et a été renouvelée la dernière fois en avril 2012. Elle vient à échéance en 2016. La facilité consentie de 300 millions de dollars américains est une facilité de cinq ans qui arrive à échéance en 2013. Les taux d'intérêt sur les facilités de crédit varient selon l'option retenue : le taux préférentiel canadien, le taux des acceptations bancaires, le LIBOR ou le taux de base aux États-Unis, conformément à une grille de fixation des prix qui est standard pour des facilités de ce type. La société a aussi 240 millions de dollars disponibles pour les facilités de crédit bilatérales consenties qui arrivent toutes à échéance en 2014. La société prévoit renouveler ces facilités selon des modalités commerciales raisonnables, avant leur échéance.

Des facilités de crédit consenties totalisant 2,0 milliards de dollars (2,0 milliards de dollars en 2011), un montant non prélevé de 0,8 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2011) était disponible au 31 décembre 2012, sous réserve des modalités d'emprunt habituelles. Outre le montant de 0,8 milliard de dollars disponible en vertu des facilités de crédit, TransAlta dispose également de 25 millions de dollars de liquidités.

Les **débetures** portent intérêt à des taux fixes s'échelonnant de 6,4 % à 7,3 % et viennent à échéance de 2014 à 2030.

Les **billets de premier rang** portent intérêt à des taux allant de 4,50 % à 6,65 % et viennent à échéance de 2013 à 2040. Un montant de 750 millions de dollars américains des billets de premier rang a été désigné comme couverture de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger américains. En 2012, les billets de premier rang à 6,75 % de 300 millions de dollars américains de la société sont arrivés à échéance et ont été payés. De plus, au cours de 2012, la société a émis des billets de premier rang d'un capital de 400 millions de dollars américains, portant intérêt à un taux de 4,5 % et venant à échéance en 2022.

La **dette sans recours** est composée de débetures émises par Canadian Hydro Developers, Inc. qui viennent à échéance de 2013 à 2018 et portent intérêt à des taux allant de 5,3 % à 10,9 %. La dette en question a une valeur comptable de 360 millions de dollars et de 20 millions de dollars américains. Le montant de 20 millions de dollars américains a été désigné comme couverture de l'investissement net de la société dans des établissements à l'étranger américains.

La rubrique **Divers** est constituée de billets à payer pour la centrale de Windsor qui portent intérêt à un taux fixe de 7,4 %, arrivent à échéance en novembre 2014 et sont assortis d'un recours au moyen d'une lettre de crédit de soutien, ainsi que d'une obligation liée à un emprunt commercial ne prévoyant pas une garantie, portant intérêt à un taux de 5,9 % et arrivant à échéance en 2023. Cet emprunt prévoit des paiements annuels de capital et d'intérêts réunis.

La dette de TransAlta comporte des modalités et conditions, y compris des clauses restrictives financières, qui sont considérées comme normales et courantes. Au 31 décembre 2012, la société se conformait à toutes les clauses restrictives de la dette.

B. Remboursements de capital

2013	607
2014	209
2015	654
2016	680
2017	2
2018 et par la suite	2 055
Total¹	4 207

¹ Exclut l'incidence des instruments dérivés et inclut les facilités de crédit utilisées qui devraient venir à échéance en 2013, 2014 et 2016.

C. Garanties

Lettres de crédit

Des lettres de crédit sont émises à des contreparties dans le cadre de divers arrangements contractuels avec la société et certaines de ses filiales. Si la société ou ses filiales ne respectent pas les dispositions de ces contrats, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement à l'institution financière, par l'intermédiaire de laquelle la lettre de crédit a été émise. Tous les montants à payer par la société ou ses filiales en vertu de ces contrats figurent dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins d'un an et seront renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Les lettres de crédit en cours au 31 décembre 2012 totalisaient 336 millions de dollars (328 millions de dollars en 2011), et aucun montant (néant en 2011) n'a été exercé par des contreparties en vertu de ces arrangements.

27. Crédits différés et autres passifs non courants

Les composantes des crédits différés et autres passifs non courants sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2012	2011
Produits différés tirés du charbon	51	52
Obligations au titre des prestations définies (note 32)	220	190
Primes à long terme	15	18
Divers	15	21
Total des crédits différés et autres passifs non courants	301	281

Les produits différés tirés du charbon se composent de montants reçus de l'unité 3 de la centrale de Keephills, coentreprise de la société, pour les livraisons futures de charbon. Ces montants sont amortis par imputation aux produits sur la durée de l'entente d'approvisionnement en charbon depuis le démarrage des activités commerciales de l'unité 3 de la centrale de Keephills le 1^{er} septembre 2011.

28. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale.

Aux 31 décembre	2012		2011	
	Actions ordinaires (millions)	Montant	Actions ordinaires (millions)	Montant
Émises et en circulation au début de l'exercice	223,6	2 274	220,3	2 205
Émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	9,7	159	3,2	67
Émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 31)	0,1	1	0,1	2
Émises en fonction du régime d'actionnariat fondé sur le rendement (note 31)	0,1	1	-	-
Émises en vertu d'un appel public à l'épargne ¹	21,2	295	-	-
	254,7	2 730	223,6	2 274
Montants à recevoir en vertu du régime d'actionnariat des employés (note 31)	-	(4)	-	(1)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	254,7	2 726	223,6	2 273

¹ Déduction faite des frais d'émission de 9 millions de dollars après impôts et taxes (frais d'émission de 12 millions de dollars, moins l'incidence fiscale de 3 millions de dollars).

Le 13 septembre 2012, TransAlta a conclu un appel public à l'épargne de 19 250 000 actions ordinaires au prix de 14,30 \$ l'action. TransAlta a octroyé aux preneurs fermes une option de surallocation leur conférant le droit d'acheter jusqu'à concurrence de 2 887 500 actions ordinaires supplémentaires au même prix. Le 20 septembre 2012, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option de surallocation aux fins de l'achat de 1 992 000 actions ordinaires supplémentaires, au prix de 14,30 \$ l'action, pour un produit brut total de 304 millions de dollars.

B. Régime de droits des actionnaires

Le principal objectif du régime de droits des actionnaires consiste à accorder suffisamment de temps au conseil d'administration de la société pour étudier et élaborer des solutions permettant d'optimiser la valeur pour les actionnaires dans l'éventualité d'une offre publique d'achat visant la société, et à permettre à chaque actionnaire de participer en toute équité à une telle offre. Le régime de droits des actionnaires a tout d'abord été approuvé en 1992, puis a été révisé périodiquement depuis en fonction des pratiques actuelles. Comme il se doit, le régime de droits des actionnaires doit être présenté aux actionnaires tous les trois ans pour approbation, et sa dernière approbation a eu lieu le 29 avril 2010. Ainsi, le régime de droits des actionnaires sera soumis aux actionnaires dans le cadre de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la société le 23 avril 2013 afin que ceux-ci votent aux fins du renouvellement, du maintien et de l'approbation du régime.

Lorsqu'un actionnaire acheteur lance une offre d'achat visant 20 % ou plus des actions ordinaires de la société, autrement que dans le cadre d'une offre permise ou lorsque l'offre est présentée à tous les actionnaires au moyen d'une note d'information, les droits attribués en vertu du régime de droits des actionnaires peuvent être exercés par tous les actionnaires, sauf l'actionnaire acheteur. Chaque droit autorise l'actionnaire autre que l'actionnaire acheteur à acquérir des actions ordinaires supplémentaires évaluées à 200 \$ contre une somme de 100 \$.

C. Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires avec Dividende Bonifié^{MC}

Le 21 février 2012, la société a ajouté une composante Dividende Bonifié^{MC} à son régime existant de réinvestissement de dividendes. Le régime modifié et mis à jour porte maintenant le nom de régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires avec Dividende Bonifié^{MC} (le «régime»). Il offre aux actionnaires admissibles deux options, soit i) de réinvestir leurs dividendes à un escompte actuel de 3 % par rapport au cours moyen du marché dans le cadre de l'achat de nouvelles actions de la société (composante réinvestissement des dividendes), ou ii) de recevoir un montant au comptant comprenant une prime équivalant à 102 % des dividendes réinvestis (la composante Dividende Bonifié^{MC}). L'escompte sur les dividendes réinvestis peut être ajusté entre 0 et 5 % au gré du conseil d'administration. Les participants ont également le droit d'acheter de nouvelles actions à un escompte de 3 % par rapport au cours moyen du marché en vertu de la composante paiement au comptant facultatif du régime en investissant jusqu'à 5 000 \$ par trimestre. Les actionnaires admissibles ne sont pas tenus de participer au régime. Ces actionnaires qui n'ont pas choisi de participer au régime ou qui sont réputés ne pas avoir choisi de participer au régime continueront de recevoir leurs dividendes en espèces trimestriels de la façon habituelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la société a émis 9,7 millions d'actions ordinaires (3,2 millions en 2011) pour un produit de 159 millions de dollars (67 millions de dollars en 2011) aux fins des dividendes réinvestis dans le cadre du régime.

Du dividende qui était à verser le 1^{er} janvier 2013, 72 % a été réglé au moyen de l'option de réinvestissement des dividendes en vertu du régime.

D. Résultat par action

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(613)	290	255
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	235	222	219
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de base et dilué	(2,61)	1,31	1,16

Les options sur actions, le régime d'actionnariat fondé sur le rendement et le régime n'ont pas une incidence importante sur le calcul du nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation (voir la note 31).

E. Dividendes

Les tableaux suivants résumant les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2012, 2011 et 2010 :

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes	Dividendes versés en espèces	Dividendes versés en actions en vertu du régime
25 janv. 2012	1 ^{er} avril 2012	0,29	65	23	43
25 avril 2012	1 ^{er} juill. 2012	0,29	66	18	48
13 juill. 2012	1 ^{er} oct. 2012	0,29	67	18	49
24 oct. 2012	1 ^{er} janv. 2013	0,29	73	20	53
Total		1,16	271		

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes	Dividendes versés en espèces	Dividendes versés en actions en vertu du régime
28 avril 2011	1 ^{er} juill. 2011	0,29	64	48	16
27 juill. 2011	1 ^{er} oct. 2011	0,29	65	48	17
27 oct. 2011	1 ^{er} janv. 2012	0,29	65	45	20
Total		0,87	194		

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes	Dividendes versés en espèces	Dividendes versés en actions en vertu du régime
29 janv. 2010	1 ^{er} avril 2010	0,29	63	60	3
1 ^{er} avril 2010	1 ^{er} juill. 2010	0,29	64	49	15
22 juill. 2010	1 ^{er} oct. 2010	0,29	63	46	17
28 oct. 2010	1 ^{er} janv. 2011	0,29	64	47	17
7 déc. 2010	1 ^{er} avril 2011	0,29	65	48	17
Total		1,45	319		

29. Actions privilégiées

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang. Les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions se rattachant à ces actions, sous réserve de certaines limites, sont établis par le conseil d'administration.

Exercice clos le 31 décembre 2012

	Nombre d'actions (millions)	Montant	Taux de dividende par action (\$)	Prix de rachat par action
Émises et en circulation au début de l'exercice	23	562	1,15	25,00
Émises ¹	9	219	1,25	25,00
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	32	781		

¹ Déduction faite des frais d'émission de 6 millions de dollars après impôts et taxes (frais d'émission de 8 millions de dollars, moins l'incidence fiscale de 2 millions de dollars).

Exercice clos le 31 décembre 2011

	Nombre d'actions (millions)	Montant	Taux de dividende par action (\$)	Prix de rachat par action
Émises et en circulation au début de l'exercice	12	293	1,15	25,00
Émises ²	11	269	1,15	25,00
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	23	562		

² Déduction faite des frais d'émission de 6 millions de dollars après impôts et taxes (frais d'émission de 8 millions de dollars, moins l'incidence fiscale de 2 millions de dollars).

Le 10 août 2012, TransAlta a conclu un appel public à l'épargne visant 9 millions d'actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série E pour un produit brut de 225 millions de dollars. Les détenteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes en espèces fixes cumulatifs à un taux annuel de 1,25 \$ par action sur approbation du conseil d'administration, payables trimestriellement, pour un rendement annuel de 5,0 %, pour la période initiale prenant fin le 30 septembre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 30 septembre 2017 et tous les cinq ans par la suite à un rendement annuel égal à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 3,65 %. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de TransAlta à compter du 30 septembre 2017 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés.

Les porteurs d'actions privilégiées de série E auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série F le 30 septembre 2017 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série F auront le droit de recevoir des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, sur approbation du conseil d'administration, à un taux égal à la somme du taux de rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada alors en vigueur et de 3,65 %.

Le 30 novembre 2011, TransAlta a conclu un appel public à l'épargne visant 11 millions d'actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série C pour un produit brut de 275 millions de dollars. Les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes en espèces fixes cumulatifs à un taux annuel de 1,15 \$ par action sur approbation du conseil d'administration, payables trimestriellement, pour un rendement annuel de 4,60 %, pour la période initiale prenant fin le 30 juin 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 30 juin 2017 et tous les cinq ans par la suite à un rendement annuel égal à la somme du rendement des obligations à cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 3,10 %. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de TransAlta à compter du 30 juin 2017 ou le 30 juin tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C auront le droit de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série D le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, sur approbation du conseil d'administration, à un taux égal à la somme du taux de rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada alors en vigueur et de 3,10 %.

B. Dividendes

Les tableaux suivants résument les dividendes sur actions privilégiées déclarés en 2012, 2011 et 2010 :

Actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série A

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes
25 janv. 2012	31 mars 2012	0,2875	3
25 avril 2012	30 juin 2012	0,2875	4
13 juillet 2012	30 sept. 2012	0,2875	4
24 oct. 2012	31 déc. 2012	0,2875	3
Total		1,15	14

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes
28 avril 2011	30 juin 2011	0,2875	3
27 juillet 2011	30 sept. 2011	0,2875	4
27 octobre 2011	31 déc. 2011	0,2875	4
Total		0,8625	11

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes
13 déc. 2010 ¹	31 mars 2011	0,3497	4
Total		0,3497	4

¹ Inclut des dividendes de 0,0622 \$ par action (1 million de dollars au total) pour la période du 10 décembre 2010 au 31 décembre 2010, qui ont été comptabilisés au 31 décembre 2010.

Actions privilégiées rachetables de premier rang à taux rajusté et à dividende cumulatif de série C

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes
25 janv. 2012 ²	31 mars 2012	0,3844	4
25 avril 2012	30 juin 2012	0,2875	3
13 juillet 2012	30 sept. 2012	0,2875	3
24 oct. 2012	31 déc. 2012	0,2875	4
Total		1,2469	14

² Inclut des dividendes de 0,0969 \$ par action (1 million de dollars au total) pour la période du 29 novembre 2011 au 31 décembre 2011, qui ont été comptabilisés au 31 décembre 2011.

Actions privilégiées de premier rang rachetables à taux rajusté et à dividende cumulatif de série E

Date de déclaration	Date de versement	Dividende par action (\$)	Total des dividendes
24 oct. 2012	31 déc. 2012	0,4897	4

30. Cumul des autres éléments du résultat global

Les composantes et les variations du cumul des autres éléments du résultat global sont présentées ci-après :

	2012	2011
Ajustement au titre de l'écart de conversion		
Solde d'ouverture	(28)	(27)
Profits (pertes) à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger ¹	(23)	32
Profits (pertes) sur instruments financiers désignés comme couvertures des comptes des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts et taxes ²	13	(33)
Solde aux 31 décembre	(38)	(28)
Couvertures de flux de trésorerie		
Solde d'ouverture	(28)	232
Pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ³	(7)	(83)
Reclassement des pertes sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie dans les actifs non financiers, déduction faite des impôts et taxes ⁴	5	-
Reclassement en résultat net des profits sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts et taxes ⁵	(7)	(177)
Solde aux 31 décembre	(37)	(28)
Avantages du personnel		
Solde d'ouverture	(46)	(20)
Pertes actuarielles nettes sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts et taxes ⁶	(27)	(26)
Solde aux 31 décembre	(73)	(46)
Cumul des autres éléments du résultat global	(148)	(102)

1 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (néant en 2011).

2 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (recouvrement de 5 en 2011).

3 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (recouvrement de 7 en 2011).

4 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (néant en 2011).

5 Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 20 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (charge de 94 en 2011).

6 Déduction faite du recouvrement d'impôts sur le résultat de 10 pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (recouvrement de 9 en 2011).

31. Paiements fondés sur des actions

Au 31 décembre 2012, la société avait deux régimes de paiements fondés sur des actions et un régime d'actionnariat des employés.

La société est autorisée à attribuer aux employés des options pour acheter jusqu'à 13,0 millions d'actions ordinaires à des prix fondés sur le cours des actions à la date d'attribution. La société a réservé 13,0 millions d'actions ordinaires à des fins d'émission.

A. Régime d'options sur actions

I. Régime des employés du Canada

Ce régime est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel occupant un poste subalterne à celui de directeur au Canada. Les options attribuées en vertu de ce régime ne peuvent être exercées qu'un an après la date d'attribution. Par la suite, le nombre d'options exercées ne doit pas dépasser 25 % du nombre d'options attribuées par année, de façon cumulative jusqu'à la cinquième année; après quoi, la totalité des options attribuées peut être exercée jusqu'à la dixième année, soit la date d'échéance.

II. Régime des employés des États-Unis

Ce régime, dont les modalités sont les mêmes que celles du régime des employés du Canada, est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel aux États-Unis.

III. Régime australien d'options fictives

Ce régime est offert à la totalité des employés à temps plein et à temps partiel de l'Australie, occupant un poste subalterne à celui de directeur. Les options attribuées en vertu de ce régime ne sont pas attribuées concrètement, les employés recevant la valeur équivalente des actions au comptant quand ils exercent leurs options. Les options attribuées en vertu de ce régime ne peuvent être exercées qu'un an après la date d'attribution. Par la suite, le nombre d'options exercées ne doit pas dépasser 25 % du nombre d'options attribuées par année, de façon cumulative jusqu'à la cinquième année; après quoi, la totalité des options attribuées peut être exercée jusqu'à la dixième année, soit la date d'échéance.

IV. Information sur l'ensemble du régime

Le total des options en cours et des options pouvant être exercées en vertu de ces régimes d'options sur actions au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau qui suit :

Fourchette des prix d'exercice (en dollars par action)	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre en cours au 31 décembre 2012 (en millions)	Durée contractuelle moyenne pondérée résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre pouvant être exercé au 31 décembre 2012 (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)
10,85-16,89	0,1	2,2	14,35	0,1	14,35
16,90-22,94	0,8	6,1	21,23	0,5	20,65
22,95-28,99	-	-	-	-	-
29,00-35,05	0,6	5,1	31,95	0,6	31,95
10,85-35,05	1,5	5,5	25,35	1,2	26,23

La variation du nombre d'options en cours en vertu des régimes d'options se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012		2011		2010	
	Nombre d'options sur actions (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre d'options sur actions (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)	Nombre d'options sur actions (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars par action)
En cours au début de l'exercice	1,7	25,10	2,2	24,94	1,5	26,36
Attribuées	-	-	-	-	0,9	22,27
Exercées	-	-	-	-	(0,1)	16,20
Frappées d'extinction	(0,2)	22,81	(0,5)	25,35	(0,1)	26,61
En cours à la fin de l'exercice	1,5	25,35	1,7	25,10	2,2	24,94

La société utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions en vertu de ses régimes d'options sur actions.

Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2012 ou 2011. Le 1^{er} février 2010, 0,9 million d'options sur actions ont été attribuées à un prix d'exercice de 22,46 \$, soit le dernier prix de vente des lots réguliers d'actions à la Bourse de Toronto la veille du jour où les options ont été attribuées pour les employés canadiens, et de 20,75 \$ US, soit le prix de vente de clôture à la Bourse de New York le même jour pour les employés américains. Les droits sur ces options s'acquerront en tranches égales sur quatre ans à partir du 1^{er} février 2011 et expireront après dix ans. La juste valeur moyenne pondérée estimative de ces options attribuées a été calculée à l'aide du modèle de Black et Scholes et d'après les hypothèses moyennes pondérées qui suivent, ce qui a donné lieu à une juste valeur moyenne pondérée de 3,63 \$ l'option.

	2010
Taux d'intérêt sans risque (%)	2,4
Durée de vie des options (en années)	5,0
Taux de dividende (%)	5,1
Volatilité du cours des actions de la société (%)	29,4

La durée de vie attendue de l'option et la volatilité du prix des actions reposent sur des données historiques et ne reflètent pas nécessairement les tendances d'exercice. La volatilité prévue correspond à l'hypothèse que la volatilité historique sur une période comparable à la durée de vie de l'option indique des tendances futures, ce qui pourrait également ne pas être le cas.

Les charges comptabilisées découlant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres se sont établies à 1 million de dollars (2 millions de dollars en 2011 et 2 millions de dollars en 2010).

B. Régime d'actionnariat fondé sur le rendement

En vertu des modalités du régime d'actionnariat fondé sur le rendement, qui a débuté en 1997, la société est autorisée à attribuer aux employés et aux administrateurs jusqu'à 4,0 millions d'actions ordinaires. Au cours de 2010, le nombre autorisé a été porté à 6,5 millions d'actions ordinaires. Le nombre d'actions ordinaires qui pouvaient être émises en vertu de ce régime et des régimes d'options sur actions ne peut, cependant, être supérieur à 13,0 millions d'actions ordinaires. Les participants au régime d'actionnariat fondé sur le rendement reçoivent des attributions qui, après trois ans, leur permettent de recevoir un certain nombre d'actions ordinaires, y compris la valeur des dividendes réinvestis au cours de la période, ou un montant au comptant équivalent, jusqu'à concurrence du montant des attributions majoré de tous les dividendes cumulés. Les attributions finales au titre du régime d'actionnariat fondé sur le rendement pour n'importe quel exercice seront établies à la discrétion du comité des ressources humaines de TransAlta. Une fois que l'admissibilité à des attributions d'un participant au régime d'actionnariat fondé sur le rendement a été établie, 50 % des actions peuvent être remises au participant lorsque le conseil d'administration règle les attributions au moyen d'actions, tandis que les 50 % d'actions qui restent sont détenues en fiducie pour un exercice additionnel dans le cas des employés occupant un poste inférieur à celui de vice-président et pour deux exercices additionnels dans le cas des employés occupant un poste de vice-président ou d'un échelon supérieur à celui-ci. Si les attributions sont versées en espèces, elles sont payées immédiatement. Le nombre réel d'actions ordinaires ou le montant au comptant équivalent qu'un participant peut recevoir est déterminé selon le rang centile du rendement total pour les actionnaires détenant des actions ordinaires de la société sur une période de trois ans par rapport à un groupe donné de sociétés constituant le groupe de référence. La charge liée à ce régime est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, et un montant à payer correspondant est comptabilisé dans les passifs. Le passif est calculé au moyen du cours de clôture.

Exercices clos les 31 décembre (en millions)	2012	2011	2010
Nombre d'attributions en cours au début de l'exercice	2,5	1,7	1,0
Attribuées	1,5	1,4	1,2
Accordées par le comité des ressources humaines de TransAlta	(0,1)	-	(0,2)
Frappées d'extinction	(1,0)	(0,6)	(0,3)
Nombre d'attributions en cours à la fin de l'exercice	2,9	2,5	1,7

En 2012, la charge de rémunération avant impôts et taxes relative au régime d'actionnariat fondé sur le rendement s'est établie à 3 millions de dollars (9 millions de dollars en 2011 et 7 millions de dollars en 2010), montant qui est comptabilisé dans les charges opérationnelles et frais d'entretien et d'administration dans les comptes de résultat consolidés. En 2012, 55 418 actions ordinaires (50 560 actions ordinaires en 2011 et 166 169 actions ordinaires en 2010) ont été émises à 15,12 \$ l'action (21,15 \$ l'action en 2011 et 23,48 \$ l'action en 2010).

C. Régime d'actionnariat des employés

Aux termes du régime d'actionnariat des employés, la société offrira aux employés sous l'échelon de dirigeant des prêts sans intérêt (jusqu'à concurrence de 30 % du salaire de base), remboursables sur une période de trois ans par prélèvements sur le salaire. Les dirigeants ne sont pas admissibles à ce régime en vertu de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act*. Un agent achètera, au nom des employés, les actions ordinaires sur le marché libre à un prix égal au cours des actions à la date d'achat. La vente de ces actions par les employés sera traitée de la même façon. Au 31 décembre 2012, les montants à recevoir des employés en vertu de ce régime totalisaient 4 millions de dollars (1 million de dollars au 31 décembre 2011).

32. Avantages du personnel

A. Description

La société offre, au Canada et aux États-Unis, des régimes de retraite agréés qui couvrent essentiellement tous ses employés dans ces pays et certains employés désignés travaillant dans les établissements à l'étranger. Ces régimes comprennent des composantes à prestations définies et à cotisations définies et, au Canada, un régime à prestations définies complémentaire additionnel est offert à certains employés dont les revenus annuels excèdent la limite canadienne en matière d'impôts sur le résultat. Les régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis ne sont pas offerts aux nouveaux participants. Le régime de retraite à prestations définies des États-Unis a été gelé au 31 décembre 2010; par conséquent, aucune prestation future n'a été acquise.

Les dernières évaluations actuarielles aux fins comptables des régimes de retraite au Canada et aux États-Unis ont été effectuées respectivement au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012. La date d'évaluation utilisée pour déterminer la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est le 31 décembre 2012. La dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime agréé au Canada a été effectuée au début de 2012, la date de prise d'effet étant le 31 décembre 2011. La dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation du régime de retraite aux États-Unis a été effectuée le 1^{er} janvier 2012. La société a l'habitude d'effectuer des évaluations actuarielles chaque année, bien qu'elle ne soit pas tenue de les présenter annuellement aux organismes de réglementation.

Le régime complémentaire de retraite est entièrement à la charge de la société. Celle-ci n'est pas tenue de le capitaliser, mais doit verser des prestations en vertu des modalités du régime à mesure qu'elles sont dues. La société a émis une lettre de crédit de 64 millions de dollars pour garantir les obligations au titre du régime complémentaire.

La société offre des régimes d'assurance-maladie et d'assurance dentaire jusqu'à l'âge de 65 ans pour les employés invalides et les participants retraités grâce à ses régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. La dernière évaluation actuarielle de ces régimes au Canada et aux États-Unis a été effectuée respectivement au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2012. La date d'évaluation pour calculer l'obligation au titre des deux régimes a été le 31 décembre 2012.

B. Coûts comptabilisés

Les coûts comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice pour les régimes de retraite à prestations définies, les régimes de retraite à cotisations définies et les régimes de soins de santé et de soins dentaires se présentent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2012	Régimes			Total
	Régimes agréés	complémentaires	Autre	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	1	5
Coût financier	18	3	2	23
Rendement attendu des actifs des régimes	(17)	-	-	(17)
Charge au titre de la composante à prestations définies ¹	3	5	3	11
Charge au titre de la composante à cotisations définies	20	-	-	20
Charge nette	23	5	3	31

¹ La date d'entrée en vigueur des modifications à l'IAS 19 est le 1^{er} janvier 2013. Voir la note 3 pour obtenir plus de renseignements.

Exercice clos le 31 décembre 2011	Régimes			Total
	Régimes agréés	complémentaires	Autre	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	2	6
Coût financier	19	4	1	24
Rendement attendu des actifs des régimes	(21)	-	-	(21)
Coût des services passés	-	1	-	1
Charge au titre de la composante à prestations définies	-	7	3	10
Charge au titre de la composante à cotisations définies	19	-	-	19
Charge nette	19	7	3	29

Exercice clos le 31 décembre 2010	Régimes			Total
	Régimes agréés	complémentaires	Autre	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	2	6
Coût financier	21	4	2	27
Rendement attendu des actifs des régimes	(21)	-	-	(21)
Réduction	(1)	-	(1)	(2)
Charge au titre de la composante à prestations définies	1	6	3	10
Charge au titre de la composante à cotisations définies	19	-	-	19
Charge nette	20	6	3	29

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Solde au 31 décembre 2010	(23)	(8)	3	(28)
Pertes actuarielles	(31)	(3)	(1)	(35)
Solde au 31 décembre 2011	(54)	(11)	2	(63)
Pertes actuarielles	(29)	(7)	(1)	(37)
Solde au 31 décembre 2012	(83)	(18)	1	(100)

Les ajustements liés aux résultats passés se présentent comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2012	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Ajustements liés aux résultats passés des actifs des régimes	6	-	-	6
Ajustements liés aux résultats passés des passifs des régimes	(35)	(7)	(1)	(43)

Exercice clos le 31 décembre 2011	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Ajustements liés aux résultats passés des actifs des régimes	(10)	-	-	(10)
Ajustements liés aux résultats passés des passifs des régimes	(21)	(3)	(1)	(25)

C. Situation des régimes

La situation des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

Au 31 décembre 2012	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Juste valeur des actifs des régimes	294	5	-	299
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	424	77	34	535
Situation de capitalisation - déficit	(130)	(72)	(34)	(236)
Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :				
Charges courantes à payer	(9)	(5)	(2)	(16)
Autres passifs non courants	(121)	(67)	(32)	(220)
Total des montants comptabilisés	(130)	(72)	(34)	(236)

Au 31 décembre 2011	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Juste valeur des actifs des régimes	294	5	-	299
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	396	71	32	499
Situation de capitalisation - déficit	(102)	(66)	(32)	(200)
Montants comptabilisés dans les états financiers consolidés :				
Charges courantes à payer	(3)	(4)	(3)	(10)
Autres passifs non courants	(99)	(62)	(29)	(190)
Total des montants comptabilisés	(102)	(66)	(32)	(200)

D. Actifs des régimes

La juste valeur des actifs des régimes de retraite à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2010	304	4	-	308
Rendement attendu des actifs des régimes ¹	21	-	-	21
Cotisations	7	5	2	14
Prestations versées	(28)	(4)	(2)	(34)
Pertes actuarielles sur les actifs des régimes ²	(10)	-	-	(10)
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2011	294	5	-	299
Rendement attendu des actifs des régimes ¹	17	-	-	17
Cotisations	3	6	2	11
Prestations versées	(26)	(6)	(2)	(34)
Profits actuariels sur les actifs des régimes ²	6	-	-	6
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre 2012	294	5	-	299

¹ Le rendement réel des actifs des régimes s'élevait à 23 millions de dollars en 2012 (11 millions de dollars en 2011).

² Déduction faite des charges.

La répartition des actifs des régimes à prestations définies par catégorie d'actifs principale se présente comme suit :

Exercice clos le 31 décembre 2012 (en pourcentage)	Régimes	
	agréés	complémentaires
Titres de capitaux propres	50	-
Titres d'emprunt	48	-
Placements dans les titres du marché monétaire	1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	100
Total	100	100

Exercice clos le 31 décembre 2011 (en pourcentage)	Régimes	
	agréés	complémentaires
Titres de capitaux propres	49	-
Titres d'emprunt	49	-
Placements dans les titres du marché monétaire	1	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	100
Total	100	100

Les actifs des régimes ne comprennent pas d'actions ordinaires de la société au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011. La société a imputé 0,1 million de dollars aux régimes agréés à l'égard de services administratifs rendus pendant l'exercice clos le 31 décembre 2012 (0,1 million de dollars au 31 décembre 2011).

E. Obligation au titre des prestations définies

La valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2010	382	66	29	477
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	2	6
Coût des services passés	-	1	-	1
Charge d'intérêt	19	3	2	24
Prestations versées	(28)	(4)	(2)	(34)
Pertes actuarielles	21	3	1	25
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2011	396	71	32	499
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2	2	1	5
Charge d'intérêt	18	3	2	23
Prestations versées	(26)	(6)	(2)	(34)
Pertes actuarielles	35	7	1	43
Effet de la conversion sur les régimes américains	(1)	-	-	(1)
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2012	424	77	34	535

F. Cotisations

Les cotisations de l'employeur prévues pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes postérieurs à l'emploi pour 2013 s'établissent comme suit :

	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Total
Cotisations de l'employeur attendues	9	5	2	16

G. Hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies de la société pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comme suit :

Au 31 décembre 2012 (en pourcentage)	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre
Obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation	4,0	4,0	3,9
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé			
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	7,4 ¹
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	3,5
Coût des prestations pour l'exercice			
Taux d'actualisation	4,8	4,8	4,8
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-
Taux de rendement attendu des actifs des régimes	6,2	-	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé			
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	8,0 ²
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	6,0

¹ Prestations antérieures et postérieures à 1965 : réduction graduelle à 5 % d'ici 2016-2019, et maintien à ce niveau par la suite pour le régime américain et réduction graduelle à 5 % d'ici 2018 pour le régime canadien.

² Réduction graduelle à 5 % d'ici 2018 pour les régimes canadiens et américains.

Au 31 décembre 2011 (en pourcentage)	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre
Obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation	4,8	4,8	4,8
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé			
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	8,0 ³
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	6,0
Coût des prestations pour l'exercice			
Taux d'actualisation	5,2	5,3	5,0
Taux de croissance de la rémunération	3,0	3,0	-
Taux de rendement attendu des actifs des régimes	7,1	-	-
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé			
Croissance des coûts des soins de santé	-	-	8,5 ³
Croissance des coûts des soins dentaires	-	-	4,0
Croissance des primes provinciales des soins de santé	-	-	6,0

³ Réduction graduelle à 5 % d'ici 2018 pour les régimes canadiens et américains.

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes repose sur le rendement passé et les prévisions économiques pour les types de placement détenus par les régimes.

H. Analyse de sensibilité

Les changements suivants se produiraient dans les régimes de retraite à prestations définies et les régimes d'avantages postérieurs à la retraite si une variation de +/- un point de pourcentage du taux d'actualisation ou du taux tendanciel des coûts prévus des soins de santé avait lieu :

Exercice clos le 31 décembre 2012	Régimes canadiens			Régimes américains	
	Régimes agréés	Régimes complémentaires	Autre	Régime de retraite	Autre
Hausse de 1 % du taux d'actualisation					
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de 2012	(38)	(10)	(2)	(3)	(1)
Incidence sur la charge estimative de 2013	(1)	-	-	-	-
Baisse de 1 % du taux d'actualisation					
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de 2012	45	12	2	4	1
Incidence sur la charge estimative de 2013	-	-	-	-	-
Hausse de 1 % du taux tendanciel des coûts des soins de santé					
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de 2012	-	-	3	-	1
Incidence sur la charge estimative de 2013	-	-	-	-	-
Baisse de 1 % du taux tendanciel des coûts des soins de santé					
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies de 2012	-	-	(2)	-	(1)
Incidence sur la charge estimative de 2013	-	-	-	-	-

33. Coentreprises

Au 31 décembre 2012, les coentreprises comprenaient :

Actifs contrôlés conjointement	Propriété (en pourcentage)	Description
Sheerness	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 50 %, exploitée par ATCO Power
Fort Saskatchewan	60	Centrale de cogénération en Alberta, dont TA Cogen détient une participation de 60 %, exploitée par TransAlta
McBride Lake	50	Installations de production d'énergie éolienne en Alberta, exploitées par TransAlta
Goldfields Power	50	Centrale alimentée au gaz en Australie, exploitée par TransAlta
Unité 3 de la centrale de Genesee	50	Centrale alimentée au charbon en Alberta, exploitée par Capital Power Corporation
Unité 3 de la centrale de Keephills	50	Centrale alimentée au charbon, exploitée par TransAlta
Soderglen	50	Installations de production d'énergie éolienne en Alberta, exploitées par TransAlta
Pingston	50	Centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique, exploitée par TransAlta
Projet Pioneer	25	Projet de captage et de stockage du carbone (en voie d'être abandonné, comme il a été annoncé en avril 2012)

Entités contrôlées conjointement	Propriété (en pourcentage)	Description
CE Gen	50	Centrales géothermiques et alimentées au gaz aux États-Unis, exploitées par des sociétés affiliées de CE Gen
Wailuku	50	Installation de production au fil de l'eau à Hawaii, exploitée par MidAmerican Energy Holdings Company
Partenariat entre TransAlta et MidAmerican Partnership	50	Partenariat stratégique en vue de concevoir, de construire et d'exploiter au Canada de nouvelles centrales de production d'électricité alimentées au gaz naturel

34. Variation des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités opérationnelles

Exercices clos les	2012	2011	2010
Source (utilisation) de la trésorerie :			
Créances clients	(23)	(131)	(7)
Charges payées d'avance	3	3	6
Impôts sur le résultat à recevoir	(10)	13	17
Stocks	1	(26)	31
Créditeurs et charges à payer	34	(20)	15
Provisions	(41)	35	(13)
Impôts sur le résultat à payer	(16)	7	(2)
Variation des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement liés aux activités opérationnelles	(52)	(119)	47

35. Capital

Les composantes du capital de TransAlta sont présentées dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2012	2011	Augmentation/ (diminution)
Partie courante de la dette à long terme	607	316	291
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	(25)	(32)	7
	582	284	298
Dette à long terme	3 610	3 721	(111)
Capitaux propres			
Actions ordinaires	2 726	2 273	453
Actions privilégiées	781	562	219
Surplus d'apport	9	9	-
Résultats non distribués	(358)	527	(885)
Cumul des autres éléments du résultat global	(148)	(102)	(46)
Participations ne donnant pas le contrôle	330	358	(28)
	6 950	7 348	(398)
Total du capital	7 532	7 632	(100)

¹ La société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose aux fins de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré en interne et évalué par la direction au moyen d'une position de dette nette. À cet égard, ces fonds peuvent être mis à la disposition de la société et utilisés par celle-ci pour faciliter le remboursement de la dette.

Le total du capital demeure en grande partie inchangé par rapport au début de l'exercice. Les variations des soldes des composantes du capital sont présentées ci-après :

La **dette à long terme (y compris la tranche courante)** a grimpé en raison de l'augmentation des soldes sur les facilités de crédit et de la hausse nette des billets de premier rang (voir la note 26).

Les **actions ordinaires** ont augmenté en 2012, par suite de l'émission de 21,2 millions d'actions au moyen d'un appel public à l'épargne, pour un produit brut de 304 millions de dollars, et de 9,7 millions d'actions pour un montant de 159 millions de dollars aux fins de dividendes réinvestis (voir la note 28).

Les **actions privilégiées** ont augmenté en 2012, par suite de l'émission de 9 millions d'actions privilégiées de série E pour un produit brut de 225 millions de dollars (voir la note 29).

Le **cumul des autres éléments du résultat global** a diminué en 2012 essentiellement en raison de la comptabilisation des pertes latentes sur instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture, des pertes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger et des pertes actuarielles nettes sur les régimes à prestations définies (voir la note 30).

La stratégie globale et les objectifs de gestion du capital de TransAlta, qui sont demeurés inchangés par rapport au 31 décembre 2011, se présentent comme suit :

A. Conserver une note de crédit de première qualité

La société exerce des activités liées aux produits de base qui sont capitalistiques et caractérisées par un long cycle. Par conséquent, le maintien d'une note de crédit de première qualité constitue une priorité, car la société peut avoir ainsi accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt raisonnables. TransAlta assure un suivi à l'égard des ratios clés d'évaluation du crédit qui sont semblables à ceux utilisés par les principales agences de notation. Bien que ces ratios ne soient pas publiquement disponibles auprès des agences de notation, la direction de TransAlta a établi ces ratios et cherche à gérer le capital de la société conformément aux cibles suivantes :

La **couverture des intérêts par les flux de trésorerie** ajustés correspond aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement (compte tenu de l'incidence de l'arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance) plus la charge d'intérêt nette, divisés par les intérêts sur la dette moins le produit d'intérêt. La société vise à maintenir ce ratio à un multiple de quatre à cinq.

Le **ratio des flux de trésorerie ajustés sur la dette** correspond aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement (compte tenu de l'incidence associée à l'arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance), divisés par la moyenne de la dette totale moins la moyenne de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La société vise à maintenir ce ratio à un pourcentage de 20 % à 25 %.

Le **ratio de la dette sur le capital investi** correspond à la dette moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, divisée par la dette, les participations ne donnant pas le contrôle et les capitaux propres moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La société vise à maintenir ce ratio à un pourcentage de 50 % à 55 % (55 % à 60 % en 2011).

Ces ratios sont présentés dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre	2012	2011	Cible
Couverture des intérêts par les flux de trésorerie (multiple) ¹	4,4	4,4	Minimum de 4
Flux de trésorerie sur la dette (%) ¹	18,9	20,1	Minimum de 20
Dette sur le capital investi (%)	55,6	52,5	Maximum de 55

¹ Douze derniers mois.

La couverture des intérêts par les flux de trésorerie ajustés en 2012 a été comparable à celle en 2011. Le ratio des flux de trésorerie ajustés sur la dette a diminué en 2012 comparativement à 2011 en raison des niveaux d'endettement moyen plus élevés. Le ratio de la dette sur le capital investi a augmenté au 31 décembre 2012 par rapport à 2011 en raison des niveaux d'endettement moyen plus élevés.

Ces cibles représentent une fourchette prudente pour la société. À certains moments et sur une courte période de temps, les ratios d'évaluation du crédit pourraient se trouver à l'extérieur des fourchettes ciblées déterminées lorsque la société réaligne sa structure du capital. Au cours de 2012, la société a pris des mesures pour réduire la dette, y compris celles d'ajouter une composante Dividende Bonifié^{MC} au régime de réinvestissement de dividendes (voir la note 28), d'émettre environ 300 millions de dollars d'actions ordinaires et 225 millions de dollars d'actions privilégiées.

TransAlta surveille régulièrement les prévisions en matière de résultat net, de flux de trésorerie et de dépenses d'investissement ainsi que le calendrier des remboursements de la dette dans le but d'atteindre les ratios cibles susmentionnés et de respecter les exigences en matière de dividendes et de dépenses en immobilisations corporelles.

B. Assurer la disponibilité de fonds et d'emprunts suffisants pour financer les activités, verser les dividendes et investir dans les immobilisations corporelles

Pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, les sorties de fonds nettes après les dividendes en espèces et les ajouts d'immobilisations corporelles sont résumées comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	Augmentation (diminution) des flux de trésorerie
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	520	690	(170)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(104)	(191)	87
Acquisition d'immobilisations corporelles	(703)	(453)	(250)
Acquisition de contrats de location-financement	(312)	-	(312)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	(599)	46	(645)

TransAlta maintient des soldes de trésorerie suffisants et des facilités de crédit consenties pour financer les sorties de fonds nettes périodiques de l'exercice liées à ses activités. Au 31 décembre 2012, un montant de 0,8 milliard de dollars au titre des facilités de crédit disponibles de la société n'avait pas été prélevé (0,9 milliard de dollars en 2011).

Régulièrement, TransAlta accède aux marchés financiers, au besoin, afin de financer certaines de ces sorties de fonds nettes et de maintenir ses liquidités disponibles ainsi que sa structure du capital et ses mesures de crédit dans les fourchettes visées.

Au cours de 2012, la société a émis 31,1 millions d'actions ordinaires pour un produit brut total de 456 millions de dollars. La société a aussi émis 9 millions d'actions privilégiées de série E pour un produit brut total de 225 millions de dollars.

En 2012, les billets de premier rang de 300 millions de dollars américains à 6,75 % de la société sont arrivés à échéance et ont été payés. De plus, au cours de 2012, la société a émis des billets de premier rang d'un capital de 400 millions de dollars américains, portant intérêt à un taux de 4,5 % et venant à échéance en 2022.

Au cours de 2011, la société a émis 3,3 millions d'actions ordinaires pour un produit total de 69 millions de dollars. La société a aussi émis 11 millions d'actions privilégiées de série C pour un produit brut total de 275 millions de dollars.

Les dividendes sur actions ordinaires de la société sont versés à la discrétion du conseil d'administration. Dans le cadre de la détermination du paiement et du niveau des dividendes futurs, le conseil d'administration considère le rendement financier de la société, ses résultats opérationnels, ses flux de trésorerie et ses besoins sur le plan du financement des activités et de la croissance en regard du rendement à fournir aux actionnaires.

36. Décision réglementaire d'une période antérieure

En réponse aux plaintes déposées par la San Diego Gas & Electric Company, le procureur général de la Californie et d'autres organismes gouvernementaux, la Federal Energy Regulatory Commission («FERC») a exigé que TransAlta rembourse environ 47 millions de dollars américains pour les ventes qu'elle a effectuées sur les marchés organisés du California Power Exchange, du California Independent System Operator et du California Department of Water Resources au cours de la période 2000-2001. De plus, les parties de la Californie ont présenté une requête pour obtenir des remboursements additionnels qui a été rejetée jusqu'à présent par la FERC. TransAlta ne croit pas que les parties de la Californie réussiront à obtenir des remboursements additionnels et veut obtenir des compensations au titre des créances clients impayées en ce qui a trait aux remboursements accordés par la FERC. TransAlta a établi une provision de 47 millions de dollars américains afin de couvrir les remboursements éventuels et continue de demander d'être dispensée de ces obligations. Les décisions finales ne sont pas attendues à court terme.

37. Transactions entre parties liées

Le tableau ci-dessous donne des précisions sur les principales filiales opérationnelles de la société :

Filiale	Pays	Propriété (en pourcentage)	Activité principale
TransAlta Generation Partnership	Canada	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Cogeneration, L.P.	Canada	50,01	Production et vente d'électricité
TransAlta Centralia Generation, LLC	É.-U.	100	Production et vente d'électricité
TransAlta Energy Marketing Corp.	Canada	100	Opérations sur les produits énergétiques
TransAlta Energy Marketing (U.S.) Inc.	É.-U.	100	Opérations sur les produits énergétiques
TransAlta Energy (Australia), Pty Ltd.	Australie	100	Production et vente d'électricité
Canadian Hydro Developers, Inc.	Canada	100	Production et vente d'électricité

Les transactions entre la société et ses filiales ont été éliminées à la consolidation et ne sont pas présentées.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de TransAlta sont le président et chef de la direction, les membres de la direction, les vice-présidents à la direction et le président des activités aux États-Unis, qui relèvent tous directement du président et chef de la direction, et les membres du conseil d'administration. La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Rémunération totale	12	12	11
Composée des éléments suivants :			
Avantages du personnel à court terme	8	6	7
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1	1
Autres avantages à long terme	1	1	1
Paiements fondés sur des actions	2	4	2

38. Engagements

En plus des engagements présentés ailleurs dans les états financiers, la société a conclu un certain nombre de contrats d'achat de gaz à prix fixe et de transport, de contrats d'achat et de transport d'électricité, de contrats d'approvisionnement en charbon et de contrats d'exploitation minière, d'ententes de service à long terme ainsi que d'ententes liées à des projets de croissance et à des projets d'envergure, soit directement ou au moyen de ses participations dans des coentreprises. Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces contrats et ententes se présentent comme suit :

	Contrats de gaz naturel, contrats de transport et autres contrats d'achat	Contrats de transport et d'achat d'électricité	Contrats d'approvisionnement en charbon et contrats d'exploitation minière	Ententes de service à long terme	Engagements liés à des projets de croissance, à des projets d'envergure et à des projets de mise en valeur	Total
2013	76	40	125	18	131	390
2014	35	10	102	17	-	164
2015	11	11	96	9	-	127
2016	10	8	98	3	-	119
2017	9	3	25	-	-	37
2018 et par la suite	106	5	530	-	-	641
Total	247	77	976	47	131	1 478

A. Contrats de gaz naturel, contrats de transport et autres contrats d'achat

Plusieurs centrales de la société ont conclu des contrats d'achat de gaz à prix fixe et de transport connexes. Les autres contrats d'achat à prix fixe ont trait aux engagements portant sur la prestation de services dans certaines centrales.

B. Contrats de transport et d'achat d'électricité

TransAlta a conclu plusieurs contrats visant l'achat d'une capacité de 400 MW du réseau de transport du nord-ouest du Pacifique. La société s'engage à accepter les services aux tarifs en vigueur du fournisseur, qu'ils soient rendus immédiatement ou plus tard, après la construction de centrales additionnelles, à condition que certaines exigences en matière de prestation de services soient satisfaites.

Le 29 octobre 2012, le comté de Grant s'est entendu avec TransAlta concernant l'achat d'une participation estimative de 10,135 % de la production provenant d'une centrale de production d'hydroélectricité située dans la région du nord-ouest du Pacifique, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2013. Le coût total devrait être de 29 millions de dollars.

C. Contrats d'approvisionnement en charbon et contrats d'exploitation minière

La centrale thermique de Centralia dispose de plusieurs contrats relativement à l'approvisionnement et au transport ferroviaire de charbon pour alimenter la production. Les contrats d'approvisionnement en charbon permettent à TransAlta de prendre livraison du charbon à des volumes et prix fixes, à des dates allant jusqu'à 2016.

À compter du 17 janvier 2013, la société assumera le contrôle de l'exploitation et de la gestion de la mine de Highvale, qui était auparavant exploitée en vertu d'un contrat à long terme par Prairie Mines and Royalty Ltd. («PMRL»). Les engagements liés aux contrats d'exploitation minière comprennent les montants définitifs à payer en 2013 en vertu du contrat avec PMRL ainsi que la quote-part des engagements de la société au titre des contrats d'exploitation minière liés à ses coentreprises de Sheerness et de l'unité 3 de la centrale de Genesee.

D. Ententes de service à long terme

TransAlta a conclu diverses ententes de service principalement pour assurer les réparations et l'entretien des turbines des diverses installations éoliennes qui pourraient se révéler nécessaires.

E. Engagements liés à des projets de croissance, à des projets d'envergure et à des projets de mise en valeur

Projets de croissance

Le 28 mars 2011, la société a annoncé qu'elle avait reçu l'approbation du gouvernement du Québec pour entreprendre la construction du parc éolien de New Richmond de 68 MW situé dans la péninsule de Gaspé. Le projet de New Richmond fait l'objet d'un contrat d'approvisionnement en électricité de 20 ans conclu avec Hydro-Québec Distribution. Le coût du projet est estimé à environ 212 millions de dollars, et le démarrage des activités commerciales est prévu au cours du premier trimestre de 2013.

Projets d'envergure

Au cours du troisième trimestre de 2012, la société a conclu un accord avec Alstom Énergie & Transport Canada inc. pour la fabrication, la livraison et l'installation d'écrans d'eau pour les unités 1 et 2 de la centrale de Sundance. L'engagement portant sur un prix fixe en vertu du contrat totalise 79 millions de dollars. Les paiements seront effectués à l'atteinte des différents jalons fixés. Les frais additionnels à payer en vertu du contrat comprennent les éléments remboursables comme la main-d'œuvre directe, les sous traitants et les incitatifs à la main-d'œuvre.

Les engagements liés à des projets d'envergure, à des projets de croissance et à des projets de mise en valeur sont comme suit :

	Unités 1 et 2 de la centrale de Sundance	New Richmond	Croissance	Total
2013	112	15	4	131
Total	112	15	4	131

F. Engagements liés au *TransAlta Energy Bill*

Dans le cadre du projet de loi et du protocole d'entente promulgué dans l'État de Washington, la société s'est engagée à fournir un montant de 55 millions de dollars sur la durée de vie de la centrale alimentée au charbon de Centralia afin de soutenir l'expansion économique, de promouvoir l'efficacité énergétique et de développer des technologies énergétiques propices à l'amélioration de l'environnement. Le protocole d'entente comprend certaines clauses prévoyant la résiliation du contrat; le cas échéant, ce financement ne sera plus requis.

G. Divers

Une importante partie de la production d'électricité et d'énergie thermique de la société dépend des CAÉ et des contrats à long terme. La grande partie de ces contrats comprend des modalités et conditions jugées comme courantes dans le secteur dans lequel la société exerce ses activités. La nature des engagements relatifs à ces contrats correspond à la capacité de production d'électricité et d'énergie thermique, aux cibles d'approvisionnement et de production; à la fiabilité et autres mesures de performance propres à la centrale; aux paiements déterminés des livraisons pendant les périodes de pointe et les périodes creuses; aux prix par MWh; à la part du risque à assumer à l'égard des coûts du combustible; et à la clause relative au risque de consommation spécifique de chaleur.

39. Éventualités

TransAlta est à l'occasion partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des affaires. TransAlta examine chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et l'existence de garanties d'assurance pertinentes. Rien ne garantit que les réclamations auront une issue favorable pour TransAlta ou qu'elles n'aient pas une incidence négative importante sur ses activités.

40. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

La société comporte trois secteurs isolables qui sont décrits à la note 1.

Chaque secteur est responsable de ses résultats opérationnels. Les charges du secteur Production comprennent les charges intersectorielles imputées au secteur Opérations sur les produits énergétiques au titre des services de commercialisation. Les charges opérationnelles du secteur Opérations sur les produits énergétiques présentées ne tiennent pas compte des charges intersectorielles.

Les méthodes comptables qui régissent les secteurs d'activité sont les mêmes que celles décrites à la note 2. Les opérations intersectorielles sont comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts, ce qui se rapproche des taux pratiqués sur le marché.

B. Résultat sectoriel et actifs sectoriels présentés**I. Information sur le résultat**

Exercice clos le 31 décembre 2012	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 259	3	-	2 262
Combustible et achats d'électricité	809	-	-	809
Marge brute	1 450	3	-	1 453
Activités opérationnelles, entretien et administration	384	28	81	493
Amortissement	489	-	20	509
Imputation pour dépréciation d'actifs	324	-	-	324
Réduction de valeur des stocks	44	-	-	44
Coûts de restructuration	5	-	8	13
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	-	1	28
Répartition des coûts intersectoriels	13	(13)	-	-
Produits opérationnels (pertes opérationnelles)	164	(12)	(110)	42
Produits tirés des contrats de location-financement	16	-	-	16
Quote-part de la perte de coentreprises	(15)	-	-	(15)
Arbitrage relatif aux unités 1 et 2 de la centrale de Sundance	(254)	-	-	(254)
Profit à la vente d'actifs	3	-	-	3
Profit à la vente d'une garantie	-	15	-	15
Autres produits				1
Perte de change				(9)
Charge d'intérêt nette				(242)
Perte avant impôts sur le résultat				(443)

Exercice clos le 31 décembre 2011	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 526	137	-	2 663
Combustible et achats d'électricité	947	-	-	947
Marge brute	1 579	137	-	1 716
Activités opérationnelles, entretien et administration	419	43	83	545
Amortissement	460	1	21	482
Imputation pour dépréciation d'actifs	17	-	-	17
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	-	-	27
Répartition des coûts intersectoriels	8	(8)	-	-
Produits opérationnels (pertes opérationnelles)	648	101	(104)	645
Produits tirés des contrats de location-financement	8	-	-	8
Quote-part du résultat de coentreprises	14	-	-	14
Profit à la vente d'actifs	16	-	-	16
Provision à l'égard d'une garantie	-	(18)	-	(18)
Autres produits				2
Perte de change				(3)
Charge d'intérêt nette				(215)
Résultat avant impôts sur le résultat				449

Exercice clos le 31 décembre 2010	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires	2 632	41	-	2 673
Combustible et achats d'électricité	1 185	-	-	1 185
Marge brute	1 447	41	-	1 488
Activités opérationnelles, entretien et administration	424	17	69	510
Amortissement	443	2	19	464
Imputation pour dépréciation d'actifs	28	-	-	28
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	27	-	-	27
Répartition des coûts intersectoriels	5	(5)	-	-
Produits opérationnels	520	27	(88)	459
Produits tirés des contrats de location-financement	8	-	-	8
Quote-part du résultat de coentreprises	7	-	-	7
Profit de change				8
Charge d'intérêt nette				(178)
Résultat avant impôts sur le résultat				304

Le secteur Production comprend un montant de 23 millions de dollars (24 millions de dollars en 2011 et 18 millions de dollars en 2010) d'incitatifs reçus en vertu d'un programme du gouvernement du Canada visant des projets de production d'hydroélectricité et d'énergie éolienne admissibles.

II. Principales informations des états de la situation financière consolidés

Au 31 décembre 2012	Production ¹	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Goodwill (note 22)	417	30	-	447
Total des actifs sectoriels	8 983	262	206	9 451

¹ Le total des actifs du secteur Production comprend un montant de 172 millions de dollars lié aux placements dans les coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2011	Production ²	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Goodwill (note 22)	417	30	-	447
Total des actifs sectoriels	8 983	394	352	9 729

² Le total des actifs du secteur Production comprend un montant de 193 millions de dollars lié aux placements dans les coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

III. Principales informations des tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	684	-	19	703
Immobilisations incorporelles	7	1	31	39

Exercice clos le 31 décembre 2011	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	445	-	8	453
Immobilisations incorporelles	7	1	22	30

Exercice clos le 31 décembre 2010	Production	Opérations sur les produits énergétiques	Siège social	Total
Acquisitions d'actifs non courants :				
Immobilisations corporelles	803	-	5	808
Immobilisations incorporelles	11	2	16	29

IV. Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés

Le rapprochement entre la dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés et celle selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés est présenté dans le tableau qui suit :

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Dotation aux amortissements selon les comptes de résultat consolidés	509	482	464
Amortissement compris dans le poste Combustible et achats d'électricité (note 8)	41	40	37
Divers	14	10	10
Dotation aux amortissements selon les tableaux des flux de trésorerie consolidés	564	532	511

C. Information géographique**I. Produits des activités ordinaires**

Exercices clos les 31 décembre	2012	2011	2010
Canada	1 841	1 871	1 754
États-Unis	300	674	815
Australie	121	118	104
Total des produits des activités ordinaires	2 262	2 663	2 673

II. Actifs non courants

	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles		Autres actifs		Goodwill	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Aux 31 décembre								
Canada	6 437	6 282	276	267	59	52	417	417
États-Unis	443	831	4	5	8	13	30	30
Australie	164	158	4	4	23	25	-	-
Total	7 044	7 271	284	276	90	90	447	447